

Fortes, fières, féministes, en colère et en lutte !**Un an déjà.**

Il y a un an débutait le premier confinement. C'était notre premier à toutes, il était presque total, touchant toutes les professions et commerces sauf celles et ceux essentiels, fermant les établissements scolaires et les administrations, les bars et restaurants sans exceptions.

Il y a un an le personnel hospitalier trimait et on l'applaudissait. Personne ne savait trop quoi faire, surtout pas le gouvernement. Les soignant.e.s ont depuis appris beaucoup sur la maladie et nous sur les moyens de s'en prémunir, ou plutôt d'en prémunir les autres.

Il y a un an Gwen Fauchois* nous mettait en garde et invitait à s'inspirer de l'expérience de la « communauté sida » ne pas compter sur l'État qui ne fera que compter ses sous, compter sur nos propres forces, nos propres solidarités, envers les plus vulnérables notamment.

C'était il y a un an, entre temps on approche les 100 000 mort.e.s et la crise sanitaire et sa mauvaise gestion ont accentué les inégalités de genre dans la prise en charge du quotidien en famille, dans les violences subies, dans l'exposition à la maladie, dans l'avancement des carrières des femmes. Elle a révélé des inégalités territoriales dans l'accès aux soins notamment hospitaliers (le 93), inégalités qui se font violences en recoupant les questions de classe et de race.

C'était il y a un an et un nouveau « confinement » territorialisé et très allégé vient d'être annoncé dans plusieurs départements dont le Rhône. La liste des commerces essentiels s'allonge et les établissements scolaires restent ouverts, sans moyens supplémentaires alloués, sans protection suffisante pour les enfants qui sont de plus en plus touchés, pour leurs parents et grands-parents qui occupent les lits d'hôpitaux, et pour les personnels scolaires mal accompagnés, pas assez protégés, nouvelle première ligne parmi d'autres. Dans ces métiers et dans les familles, les femmes sont majoritaires parmi ceux qui trinquent, qui endurent, devant faire l'impossible avec pas assez, sans en voir la fin.

Pour justifier ce confinement sans fermeture d'école qui ne va pas permettre de freiner les contaminations comme au printemps dernier, le gouvernement parle du besoin qu'ont les enfants d'être accueillis à l'école, de poursuivre leur scolarité, de manger un vrai repas à la cantine, d'échapper, parfois, aux violences intrafamiliales. Mais quand le budget de l'Éducation Nationale est sans cesse revu à la baisse, que les minimas sociaux sont considérés comme de l'argent perdu, et que l'Aide sociale à l'enfance fonctionne si mal, cette priorité à l'école, cette priorité à l'enfance, a tout d'une parade bien hypocrite.

Mouvement Français pour le Planning Familial
2 rue Lakanal - 69100 Villeurbanne
☎ : 04.78.89.50.61. - Fax : 04.72.43.92.12.
E-mail : mfpf69@planningfamilial69.fr
Publication ISSN : 1776-208

C'était il y a un an et aujourd'hui le Centre de Planification est ouvert selon des modalités d'accueil particulières. Beaucoup de réunions se font toujours à distance. On continue à travailler pour faire tourner la maison, et la faire tourner au mieux pour les salariées, administratrices et usagères.ers. Les militantes ont repris la rue pour la défense de l'avortement, contre la loi « de sécurité globale », contre son article 24 « confortant les principes républicains », contre l'extrême droite toujours elle aussi très active, etc.

SOMMAIRE

♀	Fortes, fières, féministes en colère et en lutte.....	p.1
♀	Le 8 mars 2021 à Lyon.....	p.3
♀	Fortes, fières et féministes	p.5
♀	Pour les droits des femmes sans papier.....	p. 9
♀	Une dictée féministe pour le 8 mars	p.10
♀	Une libération de l'écoute, vraiment ?.....	p.11
♀	Nouveau manifeste des 343.....	p.17
♀	Avorter un droit fondamental.....	p.18
♀	Avortement un pas en arrière.....	p.19
♀	...Théâtre à Ste Consoce.....	p.20
♀	Un projet liberticide de plus !.....	p.21
♀	Répression mouvement social tunisien.....	p.24
♀	Maison des femmes à Lyon.....	p.26
♀	Le génie lesbien.....	p.27
♀	Nos mères. Huguette, Christiane.....	p.28
♀	Maupassant défend le polyamour ?	p.29
♀	Violences et rapports de genre.....	p.30
♀	Nouveautés au centre de Doc.....	p.32
♀	Prévenir les violences en milieu festif.....	p.35
♀	Le 8 mars lyonnais en photos.....	p.36

C'est qu'il y a tant à dénoncer, tant à réclamer. Multiplications de mesures liberticides, couvre-feu sans fin, lois pour restreindre durablement nos libertés collectives et individuelles. Beaucoup sont touché.e.s : les précaires et chômeur.euses avec le retour de la loi chômage ; les personnes de confession musulmane contre lesquelles le gouvernement s'acharne dangereusement via la figure de la femme portant le foulard islamique et de nouvelles restrictions de leur liberté de conscience ; les militant.e.s et associations soumis à la menace de sanctions via la Charte de Laïcité, les personnes psychiatisées fiché.e.s au nom de la sécurité intérieure via validation par le conseil d'État de l'élargissement des fichiers de police à la collecte et au stockage de données sur les troubles psychiatriques des personnes comme sur « *les opinions politiques* » et les « *convictions philosophiques et religieuses* » ; les personnes handicapées malmenées également par la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées elle-même opposée à la désolidarisation des revenus du conjoint.e dans le paiement de l'AAH (validée cependant par le Sénat), à Toulouse où des militant.e.s handis ont été reçu.e.s dans des conditions indignes pour leur procès en activisme.

Face à ces nouvelles attaques et en ces temps de distanciation les réseaux sociaux prennent toute leur utilité comme moyen d'ouvrir la voix, de dénoncer, de revendiquer, de diffuser, de comprendre, bref de militer : Me too Gay, Me too Inceste, mobilisations sur l'AAH, etc.

Malgré la fatigue des mois compliqués, on est toujours là ! **Parce que nos luttes sont toujours et encore nécessaires.** Les sollicitations d'ailleurs sont nombreuses auprès du PF et on en est heureuses, en particulier pour participer à son essentiel groupe Superféministe, qui fait bien plus qu'illuminer nos manifs !

Le 8 mars 2021 à Lyon

Deux actions cette année autour du 8 mars.

Le Planning Familial 69 a été particulièrement impliqué dans l'organisation de la manifestation du dimanche 7 mars avec le Collectif droits des Femmes 69 (tract, organisation, service d'ordre, négociations du parcours, slogans, animation...)



Environ 5000 personnes étaient présentes, un succès malgré le contexte incertain de ce 8 mars en temps de Covid. Beaucoup de jeunes, venu-e-s avec des pancartes maison. Nous n'étions pas en reste avec notre banderole dorée « Féministes en colère » et nos pancartes, réalisées lors d'un atelier au Planning la veille. Il y avait aussi : des prises de parole à plusieurs voix au nom du collectif et par le collectif Sans-Papiers 69 (voir textes suivants), les percussions des Femmes battantes, la présence d'un cortège non-mixte qui a rejoint la manif depuis la Place Guichard.

Le lendemain, un rassemblement a eu lieu Place Jean Macé à l'appel des syndicats CGT, FSU, Solidaires, CNT, CNT-SO, UNEF. Nous étions présentes avec notre banderole. Comme nous l'avions déjà fait plusieurs fois à Lyon, il s'agissait d'appeler à la grève à partir de 15H40, heure à laquelle, si on tient compte des différences de salaires entre hommes et femmes, les femmes ne sont plus payées. Cette année, l'accent a été mis sur les « premières de corvée ». Des travailleuses ou représentantes syndicales de plusieurs secteurs ont pris la parole pour dénoncer leurs conditions de travail et salariales :

- Pour les métiers de la petite enfance telles que les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et les personnels des crèches : une pénibilité non reconnue et des salaires très bas
- Pour les aides à domicile : des revendications sur la prise en compte des temps de déplacement, pour une réévaluation des indemnités kilométriques, la prise en compte des frais de nettoyage des tenues (et aussi bien sûr la pénibilité, les salaires faibles et des contrats souvent à temps partiel)
- Pour les Assistantes Maternelles : des pertes de revenus importantes insuffisamment compensées du fait du télétravail des parents, un isolement professionnel qui entraîne une méconnaissance de leurs droits



- Pour les personnels des EPHAD : une pénibilité renforcée par un travail en sous-effectif, une fatigue du corps mais aussi psychique car le faible temps consacré à chaque résident-e confine à la maltraitance.

.../...

Cet événement a rappelé que les métiers du care étaient « en première ligne » et sans masque au début de la pandémie. Ces secteurs très féminisés ont en commun des salaires insuffisants, une pénibilité qui n'est pas reconnue, qu'il s'agisse des postures ou ports de charges ou des risques liés à la charge émotionnelle (travailler avec des personnes en souffrance, être en présence d'un groupe d'enfants 8H ou plus par jour...).

V.R.



Nous étions près de 5000 à Lyon à manifester le 7 mars pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

Voici les prises de parole que nous avons pu entendre avant le départ de la manif : celle du Collectif Droits des femmes 69 dont le Planning Familial fait partie), puis celle du Collectif des Sans-Papiers 69."

8 mars 2021 : Fortes, fières, féministes en colère et en lutte

La journée du 8 mars ne se « fête » pas par un cadeau ou une distribution de fleurs, ce n'est pas la journée de « la femme » mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

En 2021, nous restons fortes, fières, en colère et en lutte :

En colère contre le nombre de violences conjugales qui a explosé lors des deux confinements qui ont isolé les femmes et les ont livrées aux mains de leur conjoint violent, dans l'indifférence des pouvoirs publics.

En colère face à la tentative d'ouvrir le 3919, numéro national d'écoute contre les violences faites aux femmes depuis près de trente ans au marché public et donc à la concurrence. Nous sommes fières que la mobilisation des femmes et des féministes ait réussi à faire plier le gouvernement !

En colère contre les maltraitances médicales dont les femmes sont souvent les premières victimes.

En colère contre une société qui tolère et favorise les violences sexistes et sexuelles. En colère contre une société qui entretient la culture du viol et fait régner la plus dure des lois : celle du silence qui commence à se fissurer.

En colère contre les violences policières qui, il y a tout juste un an, s'abattaient sur nos camarades féministes à Paris lors des manifestations du 8 mars. Ces violences policières qui ont mutilé, frappé, asphyxié, tué tant de nos camarades, ami.e.s, frères et sœurs, dans des manifestations comme dans les quartiers populaires.

Aujourd'hui, nous sommes aussi en colère contre la gestion délétère de la crise du Covid par le gouvernement. Leurs décisions ont fragilisé les plus précaires et les premiers et premières de corvées qui ont favorisé le marché et le capital qui ressortent plus forts que jamais.

En colère contre les réformes menées par ce gouvernement libéral qui vont entraîner les femmes dans la misère : réforme de l'assurance chômage et réforme des retraites en particulier.

En colère parce qu'en 2021, les plus exploitées, les plus précaires et les plus pauvres sont encore et toujours les femmes.

.../...

Nous sommes en colère contre les menaces sur le droit à l'IVG partout dans le monde en particulier en Pologne. En colère de devoir encore et toujours répéter que notre corps nous appartient et que nous devons avoir le droit de choisir par et pour nous-mêmes.

En cette journée de lutte contre le patriarcat, nous sommes plus que jamais révoltées contre les violences et les injustices notamment dans l'accès à la santé et aux droits qui touchent particulièrement les personnes qui ne se conforment pas aux normes de genre et de sexualités, les lesbiennes, les bisexuelles, les personnes trans et non-binaires, les personnes gays, et queers.

International, notre mouvement de colère et de révolte est aussi un mouvement de solidarité avec les femmes en lutte partout dans le monde. Il est aussi antiraciste, de révolte contre les crimes et les violences fascistes et racistes qui oppriment doublement les femmes racisées et qui s'attaquent aux droits des femmes en priorité.

8 mars, une journée internationale de lutte

Demain, nous sommes les femmes du monde entier qui se lèvent et se révoltent pour dénoncer la domination et l'exploitation et remettre en cause le patriarcat.

Nous sommes fortes, nous sommes fières.

Parce que les femmes partout dans le monde se lèvent et luttent pour l'égalité et leur émancipation

Les femmes en première ligne des luttes internationales

Pour la reconnaissance de nos droits

En Argentine, l'aboutissement d'une lutte magistrale pendant tant d'années a ouvert le droit à l'avortement le 14 janvier 2021. L'Argentine est devenue le plus grand pays d'Amérique latine à autoriser sans conditions l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse, ouvrant ainsi la voie notamment à d'autres pays comme le Chili

Au Honduras au contraire, le gouvernement réactionnaire a fait inscrire dans la constitution l'interdiction totale de l'IVG, alors même qu'il avait déjà interdit la pilule du lendemain dès sa prise de pouvoir par un coup d'état. Les femmes qui ont recours à l'IVG ou à la contraception d'urgence risquent de 3 à 6 ans de prison. On estime qu'environ 10 000 femmes ont dû être hospitalisées en 2019 suite à des tentatives d'IVG.

C'est aussi la douche froide pour la Pologne malgré une lutte acharnée pour éviter toute restriction supplémentaire au droit à l'avortement. Début février 2021 le gouvernement polonais a annoncé la quasi-interdiction de l'avortement dans le pays ! Comble de la cruauté, il annonçait aussi la création de « chambres à pleurer » pour les femmes enceintes dont le fœtus souffrirait d'anomalies car elles seront désormais privées d'avortement. Depuis, des manifestations de masses ont lieu partout en Pologne pour protester contre cette décision jugée liberticide. Ces manifestations font systématiquement l'objet d'arrestations massives et de répression sans précédent. Le gouvernement a annoncé la création d'enquête dans les hôpitaux pour vérifier toutes les fausses couches et les avortements restreints par la loi.

En France, l'extension à 9 semaines de l'IVG médicamenteuse hors structures hospitalières pendant le confinement n'a pas été pérennisée. La proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale pour augmenter les délais légaux de deux semaines pour avorter et supprimer la double clause de

conscience a été d'abord refusée par le Sénat puis retirée de l'agenda parlementaire montrant ainsi les réticences réactionnaires toujours en place en France.

Le Sénat, toujours autant en décalage avec l'opinion publique, a adopté le projet de loi de bioéthique, amputé de sa mesure emblématique : l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires.

Pour que nos paroles soient entendues

Au Soudan, suite au viol par vingt hommes d'une femme dans les rues de Khartoum le 31 décembre 2020, les Soudanaises ont lancé le hashtag #ItsNotOkay pour dénoncer le fait qu'aucune poursuite n'ait été engagée contre les violeurs. Depuis le 11 janvier 2021, les femmes ont pris les rues pour scander leur colère. Une mobilisation en lien direct avec le crime du 31 décembre, mais aussi avec ceux qui ont suivi.

En France, suite aux dénonciations des viols d'Olivier Duhamel, les témoignages affluent sur le hashtag #Metoo inceste et sont relayés par des centaines de féministes. Il est nécessaire que notre société prenne enfin la mesure et l'ampleur des viols que subissent depuis des années les enfants. Des enfants et des adultes qui dénoncent ces violences depuis des années et que nous avons la responsabilité collective d'écouter.

Un autre hashtag fait aussi son apparition : #SciencesPorcs. Il a déjà été utilisé plus de 16 000 fois sur Twitter et regroupe la parole de nombreux élèves et ancien.ne.s élèves, entre témoignages et soutiens aux victimes. Au-delà des récits d'agressions, beaucoup dénoncent un harcèlement d'ambiance et une culture du viol très présentes à Sciences Po. Cette libération de la parole dans cette école d'élite rejoint la lutte menée depuis plusieurs années dans les universités contre le harcèlement sexiste et sexuel.

Enfin, le hashtag #ME TOO GAY a été lancé par un jeune étudiant, Guillaume T., âgé de 20 ans, pour dénoncer les viols commis dans la communauté gay, un mouvement qui fait notamment suite aux révélations quant à la culture du viol présente au sein de l'association AIDES. Ce jeune homme s'est suicidé le 9 février peu de temps après ce lancement et la dénonciation publique des violences dont il a été victime. Nous pensons fortement à lui et adressons notre soutien à sa famille et à ses proches.

Nous n'oublions pas les femmes ouïghoures qui ont subi et subissent encore des avortements forcés, des viols et des humiliations sexuelles et sont stérilisées de force dans les soi-disant « camps de rééducation » mis en place par la Chine.

Le supplice n'est toujours pas fini pour les femmes kurdes. Un rapport de Sky News a révélé que les mercenaires de l'occupation turque ont transféré en Libye de nombreuses femmes et jeunes filles kidnappées dans le canton kurde d'Afrin et les ont réduites en esclavage.

En Tunisie, en Algérie, les mobilisations populaires ont repris de plus belle depuis quelques mois malgré le COVID et la répression. En Algérie, les femmes participent activement au Hirak. Elles réclament l'égalité et dénoncent le Code de la famille, qui les relègue au statut de mineures. En Tunisie, les femmes, les jeunes, les militant·es LGBT subissent tout particulièrement une répression policière très violente et ciblée.

.../...

Pour des conditions de travail et de vie dignes

En Inde, un impressionnant mouvement de lutte des paysan.ne.s pour leurs conditions de vie et de travail prend de l'ampleur et ne faiblit pas, rejoint par des ouvriers.ères. Les femmes, là encore, prennent une place active dans cette lutte et se soulèvent. Alors que les hommes quittent la campagne pour tenter leur chance en ville, de plus en plus de femmes les remplacent aux champs et prennent des responsabilités dans la vie familiale et sociale et du coup ont pris une part très importante dans le soulèvement paysan actuel, bouleversant encore un peu plus les relations matrimoniales tout en faisant le lien entre le mouvement paysan et le mouvement féministe. Le pouvoir du gouvernement est en train de chercher actuellement à imposer une loi qui obligerait les femmes à se signaler à la police quand elles sortent de la maison.

En France, la majorité des femmes exercent des métiers qui, bien qu'indispensables à la société, sont toujours dévalorisés. De plus, ils sont mal rémunérés et leur pénibilité n'est pas reconnue. D'autres font le même travail que des hommes mais avec un salaire toujours inférieur. 80 % des salarié.e-s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum. Le travail des femmes est invisibilisé et dévalorisé. De ce fait, tous les jours, à partir de 15h40 les femmes travaillent gratuitement.

La précarité touche particulièrement les personnes en situation de handicap ; l'allocation adulte handicapé, qui dépend des revenus du conjoint, maintient les femmes en couple dans une situation de dépendance et les expose particulièrement aux violences conjugales. Nous demandons l'individualisation de cette allocation.

Les confinements successifs n'ont pas confiné nos colères et nos révoltes. Nous continuons à défendre des conditions de vie dignes pour toutes et tous, dans la rue et dans les espaces de solidarité où nous œuvrons quotidiennement. Nous continuons à nous battre contre le sexisme, l'oppression de classes et le racisme, contre la précarité, le chômage, les violences, les discriminations et toutes les oppressions. Nous continuerons de nous battre pour nos libertés fondamentales : celle de manifester et de nous organiser collectivement. Nos luttes sont solidaires et nos rêves utopiques : nous nous battons pour une société égalitaire et juste. Et nous la voulons maintenant !

Et nous resterons en 2021 comme en 2020 "fortes fières et en lutte", suivant le conseil d'Anne Sylvestre récemment disparue :

**"Allez, on ose !
il est grand temps "**

Collectif Droits des Femmes du Rhône



Prise de parole Collectif Sans Papiers 69

pour le 8 mars 2021

Luttons pour les droits des Femmes sans-papiers

Mettons à bas les violences mêlant sexisme et racisme !

L'oppression et les discriminations sont amplifiées pour les Femmes sans papiers :

- En tant que femme, violence du système patriarcal
- Du fait de leur origine, violences racistes
- Par l'absence d'un statut juridique autonome, violence du système de répression

Le CESEDA, code discriminant car ne ciblant que les étranger·e·s, s'inscrit dans une logique coloniale sexiste comme le montre l'instrumentalisation sexiste des femmes et des discours contre les violences faites aux femmes étrangères : mariages forcés, excision, passeur, traite, violence conjugale. Bien que ces violences soient dénoncées, la régularisation est restrictive, quasi inaccessible en pratique. Et l'État s'appuie sur les droits des femmes pour véhiculer l'image coloniale raciste d'hommes étrangers violents et sexistes.

Les mobilités féminines sont vues comme familiales alors qu'elles sont devenues beaucoup plus diverses et autonomes. Les femmes sont vues comme des « rejoignantes » selon une vision normative de la famille et une vision hétéronormée du couple : « épouses de », « mères de », « filles de ». Les lois françaises n'ont jamais tenu compte des femmes sans papiers en tant que telles, en ne les considérant que par rapport à leur mari ou à leurs enfants.

L'accès à la régularisation par le travail est beaucoup plus compliqué pour les femmes. Il faut avoir un temps plein et gagner au moins l'équivalent du SMIC pour accéder à la régularisation par le travail. Or les femmes sont généralement sur-représentées dans les emplois précaires (contrat à durée déterminée, temps partiels imposés). De plus, il existe une ethnicisation de certains secteurs du marché du travail, notamment le secteur du soin et des services à la personne qui emploie en grande partie des femmes étrangères, ce qui est souvent synonyme de multiples employeur·euse·s. Or l'une des conditions de régularisation par le travail consiste pour l'employeur·euse à payer une taxe, ce qui se révèle être un obstacle de plus lorsqu'il s'agit de particulier·e·s.

Selon la même logique, les femmes ont plus difficilement accès à la procédure de regroupement familial qui est conditionnée à des ressources équivalentes au SMIC et à des conditions de logement (en termes de superficie et d'équipements). Ces conditions sont également exigées pour l'accès à la carte de résident de 10 ans.

La mondialisation renforce la domination des hommes sur les femmes, dégradant de plus en plus la situation et la place des femmes dans les sociétés et engendrant l'émergence du caractère politique des violences sexistes, quelles que soient leurs formes.

.../...

Les femmes sans papiers aspirent à la liberté, certaines se battant dans leurs pays d'origine pour conquérir cette liberté. D'autres fuient les violences, les contraintes et la dépendance dues à la domination patriarcale

En cette Journée internationale des droits des femmes, et tous les autres jours, nous revendiquons :

- La solidarité avec les femmes persécutées ;
- La mise en place d'une véritable protection des femmes victimes des violences ;
- La reconnaissance des droits des femmes étrangères ;
- Le droit à la libre circulation des individus ;
- L'autonomie juridique des femmes ;
- L'autonomie confessionnelle des femmes qui implique notamment le droit de choisir de porter ou non le voile en toute liberté personnelle et le respect par tou-te-s de ce droit
- La citoyenneté pleine et entière sans discrimination ;
- Un hébergement digne pour toutes et tous ;
- La fermeture des centres de rétention administrative ;
- La régularisation des sans-papiers

Une « dictée féministe » pour le 8 mars ?

Alors, on retourne sur les bancs de l'école ? On culpabilise d'avoir fait trop de fautes ? On doit subir un cours de grammaire ?

Rien de tout cela ! L'idée de Filactions, c'est, à travers cette dictée, de faire connaître des textes féministes, d'échanger autour de ces textes.

La première dictée a eu lieu le soir du 8 Mars, sous la direction de Marion, salariée de Filactions.

Le texte de bell hooks « Apprendre à transgresser » insiste sur l'importance de l'éducation, idée largement défendue par l'association.

Quatre personnes participaient à cette première dictée et l'ambiance était plutôt joyeuse. Malheureusement nous en étions réduites à la visio-conférence... et on peut rêver que les prochaines dictées se déroulent « en présentiel ».



Alors à quand la prochaine dictée ? Eh bien, le 8 avril à 19h30, et puis ensuite, « tous les 8 » des mois suivants. On vous attend !

Pour les détails pratiques s'inscrire auprès de Filactions : association@filactions.org

Dictée du jour : « Apprendre à transgresser »

L'éducation comme pratique de la liberté (1994) / bell hooks

« Les semaines qui précèdent la décision du département d'anglais de l'université d'Oberlin de m'accorder ou non un poste permanent, j'étais hantée par des rêves où je fuyais, où je disparaissais et même où je mourais. Ces rêves n'étaient pas une réponse à la peur de ne pas être titularisée, mais au contraire à celle de l'être. J'avais peur d'être enfermée dans le monde universitaire pour toujours. »

Ainsi, au lieu d'être folle de joie d'être titularisée, je tombai dans une dépression profonde et mortifère. J'aurais dû, selon mon entourage, être soulagée, ravie, fière, et je me sentais « coupable » de ce que je ressentais « vraiment », et de ne pouvoir le partager avec personne. Mon parcours de conférences m'emmena sous le soleil de Californie, dans le monde New Age de la maison de ma sœur à Laguna Beach, où je pus me reposer un mois. Lorsque j'évoquais mon ressenti à ma sœur (elle est thérapeute), elle m'assura qu'il était entièrement justifié puisque, me dit-elle : « Tu n'as jamais voulu enseigner. Depuis que tu es toute petite, tu as toujours voulu écrire. » Elle avait raison. Tout le monde avait toujours pensé que je deviendrais enseignante. Dans le Sud ségrégué des États-Unis, les jeunes filles noires des milieux ouvriers avaient trois choix de carrière. Nous pouvions nous marier. Nous pouvions travailler comme domestiques. Nous pouvions devenir institutrices. Et puisque, selon le sexisme de l'époque, les hommes ne désiraient pas vraiment les femmes « intelligente », il était entendu que d'éventuels signes d'intelligence scellaient un destin. Dès l'école élémentaire, j'étais vouée à devenir institutrice. »

Une libération de l'écoute, vraiment ?

Depuis la parution de *La familia grande*, de Camille Kouchner, des milliers de tweets et des dizaines d'articles relatant des faits d'inceste ont été publiés. Bruts, les témoignages des victimes, sous le hashtag #metooinceste, sont apparus innombrables, saisissants. À ce propos, la militante féministe Caroline de Haas écrit sur Twitter, le 25 janvier, « Violences sexuelles : ce n'est pas la parole qui se libère, c'est l'écoute. Parler de "libération de la parole", c'est sous-entendre que les victimes ne parlaient pas avant. C'est faux. On ne les écoutait pas, c'est très différent. »

Mais est-ce seulement vrai ? Est-ce que la parole se libère ? Est-ce qu'en réaction l'écoute est meilleure, plus attentive, plus armée pour recevoir les témoignages, plus respectueuse des victimes, plus prête à agir pour elles ? En d'autres termes: quel espace donne-t-on aux personnes qui témoignent, à la hauteur de l'immense attente qui est la leur et de leurs besoins divers ?

Depuis les années 1980, il y a eu différentes tentatives d'ouvrir le débat sur l'inceste. En septembre 1986, l'émission de débat de société « Les dossiers de l'écran » décide de parler de l'inceste et donne la parole à des victimes. Cette émission fera grand bruit dans les médias et dans l'opinion publique. Eva Thomas, violée par son père à l'âge de 15 ans, témoigne : son intervention est considérée comme le premier d'une victime d'inceste, « à visage découvert ».

En 1988, Carole Roussopoulos réalise un documentaire appelé *La Conspiration des oreilles bouchées*. Produit avec le concours financier du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, de la Fondation de France, du Secrétariat d'Etat aux droits des Femmes, du Planning Familial 75 et 93, de la Fédération de l'Education Nationale et de la Fondation pour l'Enfance, ce film restitue les témoignages et dialogues de quatre femmes, à propos des viols commis par leur père ou grand-père pendant leur enfance. Tourné dans le cadre du groupe de parole de l'association *Viols femmes Information*, auquel elles participent, ce document exceptionnel se centre sur les victimes, sur leurs besoins, sur les obstacles qu'elles ont rencontrés pour parler et être protégées. Devenu un support pour le collectif féministe contre le viol, ce film semble pourtant pour de nombreuses victimes parler d'une situation qui n'a guère changé : on continue sporadiquement de parler de changer la loi, mais les conditions de la prise en charge des victimes ne se sont pas vraiment améliorées et notre capacité collective à accueillir leur parole n'a pas tellement progressé.

.../...

La réponse pénale : une impasse ?

De nombreuses victimes d'inceste et beaucoup parmi ceux qui s'y intéressent (travailleurs sociaux, chercheur.euses, juristes) pointent l'insuffisance de la seule réponse pénale. Les récentes recherches et la déferlante #metooinceste mettent en évidence le caractère répandu des crimes d'inceste, et donc, le nombre élevé d'auteur.rices d'inceste. L'un des chiffres les plus parlants est celui de 2 à 3 enfants par classe. Or si les auteurs d'inceste se comptent en centaines de milliers en France, la justice pénale et la prison ne peuvent être les seules réponses. S'ils sont aussi nombreux, le système judiciaire ne pourrait tous les juger sans qu'un engorgement inédit ne se produise. Et, qu'on le veuille ou non, on ne pourra pas tou.te.s les mettre en prison.

Dans les réactions visant à punir plus sévèrement les auteur.rices d'inceste ou à faire de ce crime un crime imprescriptible, on peut soupçonner la volonté, notamment gouvernementale, de répondre aux révélations nombreuses par des mesures à la fois simplistes, spectaculaires et peu coûteuses. C'est éviter de penser qu'il restera des dizaines de milliers de cas d'inceste pour lesquels les faits ne seront pas assez caractérisés, les preuves pas reconnues, les victimes pas écoutées ou culpabilisées. C'est aussi faire l'impasse sur les incestes entre frères et sœurs, dont les auteur.ices sont mineur.es: que va-t-on faire d'elleux, alors qu'on sait très bien que la réponse pénale sera peu mobilisée, et qu'elle ne peut suffire, qu'il faudrait a minima des remédiations éducatives et de solides soutiens à la famille pour faire cesser l'inceste et réparer les dommages.

Ce que disent beaucoup de victimes, c'est leur souhait d'être reconnues comme victimes, que leur version des faits soit entendue, que le monde « soit remis à l'endroit ». Ce que veulent beaucoup des enfants incestés qui parlent, c'est être protégés du parent incesteur, en être éloigné, durablement, pour pouvoir reprendre leur vie d'enfant. Ce que voudraient aussi certaines victimes, c'est être accompagnées réellement pour réparer les blessures, c'est voir leurs frais médicaux et les psychothérapies remboursés. D'autres encore voudraient, bien après les faits, des médiations encadrées qui permettraient de faire cesser le silence dans leur famille, sans en endosser seul tous les dommages. Ce sont des choses attrapées au vol : la démarche visant à recueillir, à grande échelle, la parole des victimes d'inceste pour qu'elles s'expriment sur leurs besoins, n'a pas eu lieu.

Arrêter son raisonnement à la dimension pénale, c'est terrifiant pour les victimes. La perspective d'un procès, c'est pour une victime porter toute la responsabilité de faire éclater une famille, quand bien même la faute est évidemment celle, exclusive, du parent incesteur. Dans de nombreux cas, les auteur.rices ne sont pas condamné.es. Mais même quand ils le sont, qu'a-t-on résolu ?

Une réponse sociale insuffisante : prévenir et réparer

L'irruption du sujet de l'inceste dans les médias et sur les réseaux sociaux ne suscite pour l'instant pas de grands débats relayés par la parole politique sur les dispositifs à mettre en place pour plus de prévention de l'inceste, pour une meilleure prise en charge des victimes, pour un meilleur accompagnement des auteur.rices. La prévention devrait passer par un renforcement des permanences médicales, psychologiques et d'assistance sociale dans les établissements scolaires, mais également des interventions extérieures sur l'éducation sexuelle, sur le corps, la santé, le consentement, dès le plus jeune âge. Les structures telles que les Centres médicaux psychologiques, actuellement débordés, devraient être mis en capacité de recevoir tous les enfants, adultes et familles qui en ont besoin. L'Aide sociale à l'enfance, dont les dysfonctionnements graves sont régulièrement révélés, devrait être restructurée, refondée et abondée en fonds suffisants pour permettre la prise en charge des enfants victimes, dans les meilleures conditions. Les peines alternatives à la prison devraient être développées activement, de même que les consultations psychologiques et les dispositifs d'insertion en prison, quand les auteur.rices y sont.

Une réponse législative qui interroge

L'Assemblée nationale a voté en première lecture, dans la nuit de lundi 15 à mardi 16 mars, un texte renforçant la protection des mineurs contre les violences sexuelles. Elle a notamment fixé à 15 ans l'âge en dessous duquel un enfant est considéré non consentant pour un acte sexuel avec un adulte, un seuil porté à 18 ans en cas d'inceste. Si l'ensemble des aspects législatifs concernant les seuils d'âge interroge, celui-ci ne manque pas de le faire aussi. L'intention paraît louable, puisqu'il s'agit de permettre que la question du consentement d'un mineur à l'inceste ne soit pas évoquée lors d'un procès, qu'il soit d'emblée acquis qu'un enfant ne peut pas consentir à des relations sexuelles avec un membre de sa famille. Mais c'est induire qu'après 18 ans, et miraculeusement, la question se poserait différemment. Or on reste un enfant pris dans des relations affectives avec ses parents, même abuseurs, après sa majorité. Le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, qui a défendu dans l'affaire Mannechez un « inceste heureux », pourrait-il le faire encore aujourd'hui ? L'écrivaine Christine Angot, victime par son père d'un inceste qu'elle a raconté il y a plus de vingt ans, s'interroge : « Cela signifie-t-il que l'État n'accordera pas sa protection aux enfants majeurs sur lesquels les parents pratiquent des actes sexuels ? Cela signifie-t-il que les victimes d'inceste ne seront protégées par la Justice que tant qu'elles resteront mineures, et qu'ensuite, la Justice s'en lavera les mains ? ». Racontée par Léonore Le Caisne, l'affaire Gouardo en témoigne : tout le village savait que le père couchait avec sa fille dont elle avait des enfants, l'inceste s'ancrait dans l'enfance, mais le couple affiché alors que la victime était adulte ne choquait plus le village. Il n'y avait pas de silence, il n'y avait pas de parole. « En fait, cet inceste n'était pas pensé comme un crime, c'était juste "un père qui fait des enfants à sa fille". Et si tout le monde le sait, et que ce n'est pas un crime, alors à qui voulez-vous que l'on dénonce et que voulez-vous que l'on dénonce ? L'inceste était tellement su qu'il n'y avait finalement aucune raison de le dénoncer à la justice. »

Une réponse masculiniste : le syndrome d'aliénation parentale (SAP)

Les obstacles à la parole des incestés et à sa prise en considération sont nombreux. Le syndrome d'aliénation parentale est une théorie *a priori* proscrite par les tribunaux et par les professionnels de la justice. Dans les faits, cette notion, inventée par le pédopsychiatre américain Richard Gardner dans les années 1980, a été beaucoup diffusée en Europe, notamment par un psychiatre-sexologue, Paul Bensussan, et se retrouve très souvent invoquée par les avocats des pères, dont certains ont été médiatiquement très présents au travers de l'association SOS Papa. Richard Gardner introduit l'idée que dans le cadre des séparations et divorces, l'un des parents, la plupart du temps la mère, « programme » et instrumentalise ses enfants contre l'autre parent, presque toujours le père, en accusant celui-ci de violences, d'abus sexuels ou de viols sur ses enfants. Des chercheur.euses, notamment Gwénola Sueur et Pierre-Guillaume Prigent, démontrent comment ce prétendu syndrome est une stratégie d'occultation de la violence masculine. Stephanie Dallam, chercheuse américaine, la qualifie de « théorie inventée utile au lobby des pères » et rappelle les positions pro-pédophiles de Richard Gardner.

Cette théorie fumeuse et malhonnête renchérit sur le mythe selon lequel les accusations de violences sexuelles sur les enfants seraient majoritairement fausses, en induisant l'idée que cela est majoritairement orchestré par les femmes, par les mères, pour priver les pères de leurs enfants. Or l'écrasante majorité des parents souhaitent, par-delà la séparation, pouvoir partager la parentalité avec un coparent responsable et fiable : quand un parent se résout à se passer du soutien de l'autre parent, c'est bien souvent parce que celui-ci est dangereux pour l'enfant, et non par confort ou par vengeance. Les travaux de Patrizia Romito et Micaela Crisma, chercheuses italiennes, ont largement démenti l'idée que les fausses accusations seraient nombreuses : à l'inverse, la mobilisation du

syndrome d'aliénation parentale par les parents abuseurs et leurs défenseurs accroît le nombre de non-lieux et la probabilité de transfert de la garde des enfants chez le parent suspecté d'abus sexuels. Même lorsque les violences conjugales sont avérées, la justice a tendance à totalement découpler le comportement de l'auteur des violences de son rôle de parent. Il est ainsi tacitement admis qu'un mari violent peut être un bon père, et même obtenir la garde exclusive de ses enfants, au détriment de la mère. De même, le fait que la violence d'un conjoint perdure après la séparation, sous la forme de violences psychologiques, économiques ou autres, n'est pas une notion suffisamment reconnue par les tribunaux : de nombreux pères violents sont prêts à tout pour continuer à exercer leur contrôle – certains chercheur.euses parlent de contrôle coercitif – sur leur ex-conjointe et sur leurs enfants. Ce contrôle, cette domination, peut notamment s'exercer en s'appropriant le corps des enfants et en privant la mère de sa capacité à intervenir.

Dans cette confusion qui règne entre la violence conjugale et les conflits sévères de séparation, le cas des enfants est ainsi malmené. Face à des accusations de manipulation par leur mère, des enfants sont envoyés chez leur parent abuseur, deux week-ends par mois ou bien plus, sans que le parent protecteur n'ait d'autre choix que d'enfreindre la loi en se rendant coupable de « non présentation d'enfants ». La parole des enfants, prisonnière d'un système qui refuse de reconnaître le caractère systémique de la violence, notamment masculine, est bafouée et leur confiance est trahie. Pour l'enfant, parler, dans ces cas dramatiques et trop nombreux, c'est peut-être se voir envoyé chez le parent qui viole et privé du soutien de celui qui protège.

Tant que la lutte contre les violences conjugales n'est pas plus solide, intellectuellement, juridiquement, politiquement, contre des théories masculinistes telles que celle du syndrome d'aliénation parentale, on voit bien que parler de libération de la parole ne suffit pas. Que l'écoute de ces paroles d'incestés est encore en grande partie empêchée et contrée par les garants de l'ordre social incestueux, pour reprendre les mots de Dorothee Dussy (voir ci-dessous).

Un autre impératif :confronter les témoignages et les analyser

Et pourtant il se passe quelque chose. Au printemps 2020, le podcast Un podcast à soi, sur Arte radio, traite d'«Inceste et pédocriminalité".À l'automne dernier, Charlotte Pudlowski, dans Ou peut-être une nuit, s'attaque à la question de l'inceste au fil de 6 épisodes de 45 minutes. Partant de la révélation de l'inceste vécu par sa mère, dont elle n'avait su que faire, elle déroule témoignages et analyses pour comprendre la nature du silence qui entoure l'inceste. Si l'écoute est difficile, la démarche est infiniment précautionneuse et inclusive. L'autrice du podcast nous embarque avec elle, nous enjoignant comme elle le fait pour elle-même à nous demander que faire de cette parole qu'on reçoit, pourquoi nous sommes désarmés, comment nous désolidariser du silence.

Dorothee Dussy, chercheuse CNRS en anthropologie au Centre Norbert Elias, travaille sur l'inceste entre 2005 et 2016. Elle décrit comment et pourquoi la sexualité avec des enfants de la famille est finalement courante et tolérée, en France et plus largement dans les pays occidentaux. Son enquête auprès d'incesté.es et d'incesteurs est publiée en 2013 sous le titre « Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste ».

Les apports de son travail sont nombreux : la lecture de ce livre est à la fois « facile », parce que les concepts mobilisés le sont dans un souci d'accessibilité manifeste, et « difficile », parce que bien évidemment le sujet est déstabilisant et les récits très violents. Dorothee Dussy met en évidence et caractérise ce qu'elle appelle l'ordre social incestueux, c'est-à-dire tout ce qui soutient un système où l'inceste est possible, même s'il paraît impensable. Elle souligne tout ce qui fait qu'on ne voit pas l'inceste et qu'on ne fait souvent pas grand-chose, une fois que les victimes ont parlé, pour les

protéger. Comme quand, au fil d'un récit, elle expose que « l'interdit de l'inceste protège l'inceste [...] puisque l'inceste ne doit pas avoir lieu », elle accumule les exemples et les analyses qui permettent de s'approcher de cette réalité dans laquelle l'inceste peut se dérouler, mais ne peut que difficilement se dire et cesser. Sur le silence, les raisons de la fréquente absence d'opposition manifeste de l'enfant, elle écrit : « Au moment où a lieu le premier geste à connotation sexuelle, l'enfant est depuis longtemps, voire depuis toujours, habitué à obéir à l'incesteur, habitué à l'écouter, à faire parfois des choses qui lui déplaisent mais qu'il est censé faire pour son bien ». Au fil de la narration, des analyses, des schémas familiaux patiemment explorés, Dorothée Dussy revisite bien des certitudes que nous pouvons avoir sur l'inceste, en en faisant une réalité plus saisissable.

Dans *Ou peut-être une nuit*, elle raconte la fermeture des chercheur.euses à cette question, les difficultés de réception de son travail.

Quand Charlotte Pudlowki rencontre l'anthropologue, « elle ne travaillait plus sur l'inceste, mais sur les abeilles ».

[Dorothée Dussy] « J'ai cherché à passer à autre chose là en faisant les abeilles et en travaillant sur autre chose, parce que c'était trop, j'en pouvais plus en fait des gens qui regardent leurs pieds ou qui supportent pas de m'entendre parler de l'inceste, donc j'ai activement cherché à ne plus en parler, c'est plus facile de dire "oh je travaille sur les abeilles la disparition des abeille" que "je travaille sur l'inceste, les enfants violés dans leur famille, ça, c'est..., j'ai beaucoup gagné de ce point de vue en confort, en confort professionnel. Quand je croise quelqu'un, quand je dois faire un exposé ».

[Charlotte Pudlowski] « Qu'est-ce qu'on vous disait avant quand vous disiez que vous travailliez sur l'inceste ? »

[Dorothée Dussy] « On me disait "ah, ah oui ah c'est intéressant, mais alors là faut que j'y aille parce que j'ai une petite réunion, j'ai du lait sur le feu, un menhir à livrer", et on regardait ses pieds et fin de la discussion.

Et donc après coup on apprend à dire "je travaille sur le, sur l'enfance difficile ou sur les familles compliquées, ou les familles où les enfants souffrent, ou l'enfance maltraitée, ou on fait des périphrases où on minimise en fait, on édulcore, et là c'est plus facile, et si les gens posent des questions après je peux, je peux développer un peu plus mais enfin on voit vite que les gens sont, veulent bien en savoir plus, poser des questions ou bottent en touche directement, et puis à ce moment-là ben j'en parle pas, j'ai pas, j'ai pas de nécessité, ça m'est égal d'en parler ou de ne pas en parler si on, moi j'ai pas besoin d'en parler surtout à un dîner en ville par exemple, c'est pas... Et puis dans le cadre de mon travail, s'il y a un exposé il y a un titre en fait, c'est le même, même pour mon travail j'ai appris à amener les matériaux progressivement, les matériaux de terrains je veux dire, les matériaux d'enquête, les choses qu'on m'a dites, et à faire en sorte que ce soit pas insupportable pour le public, parce que c'est vite, en fait c'est tout de suite insupportable en fait. »

Dans le podcast, la chercheuse Tal Piterbraut-Merx va dans le même sens : la parole sur l'inceste est jugée insupportable de violence par ceux qui la reçoivent. Cette impasse pose de nombreuses questions : est-ce que le #metooinceste est entendu au-delà du cercle des victimes d'inceste et des « spécialistes » de cette question ? Menaçant, difficile, révoltant, le sujet de l'inceste joue-t-il le rôle de repoussoir ? Si le rôle du [TW : trigger warning] pour protéger les victimes de réminiscences dangereuses pour leur santé et leur sécurité se justifie, ne sert-il pas aussi tou.tes ceux qui ne souhaitent pas entendre parler de ce sujet ? Passé le temps de la vague des révélations médiatisées, est-on collectivement armés pour affronter ce sujet et se donner des moyens d'agir ? Si non, comment y parviendra-t-on ?

.../...

Au préjugés selon lesquels l'inceste se pratiquerait surtout dans les milieux pauvres, modestes, précarisés, les chiffres permettent un démenti évident : tous les milieux sont concernés, même si les manifestations de la silenciation familiale n'ont pas forcément la même forme. L'inceste, c'est possiblement dans tous les types de familles et les auteurs d'inceste ne sont pas des monstres, étrangers aux fonctionnements familiaux les plus répandus.

Ce que certains psychanalystes, dans la foulée de Paul-Claude Racamier, appellent l'"incestuel", soit un climat familial de flou où peut facilement advenir l'inceste, mais pas nécessairement, une sorte d'"inceste moral", est une notion qui interroge sur la possibilité d'un continuum de l'inceste, qu'il faudrait questionner, ce qu'on est à mille lieues de faire.

Une réponse féministe déconstruire les oppressions

Se demander comment on investit politiquement les questionnements sur les enfants, sur les relations familiales, sur le corps, le consentement, l'éducation, pourrait se faire en féministes. Les analyses de l'inceste insistent sur le conditionnement des enfants – la manière dont ceux-ci sont habitués à obéir, notamment aux hommes de la famille, et ne peuvent donc facilement envisager de s'opposer à eux – et sur les signaux flous qui font que les relations sont sexualisées dans certaines familles où l'inceste est déjà advenu, sans que les enfants puissent se référer à d'autres repères moins toxiques. Comment on conditionne les enfants à obéir, à aimer leurs parents, et à les aimer malgré tout, et à penser que parce qu'ils nous aiment ce qu'ils nous font ne peut pas être mal, ou alors l'a-t-on bien mérité, et alors on est presque coupable 1. d'être abusé.e (alors pourquoi en parler) ou alors 2. de parler au risque de détruire la sacro-sainte famille ? Comment se saisir, avec les outils des analyses féministes, en décortiquant les formes de l'oppression patriarcale et des conditions de l'émancipation, de la question de l'écoute des enfants et de leur protection ? Certain.es se demandent s'il faut « renverser la famille » : loin des errements que certaines interrogations de ce genre ont pris dans les années 1970 et 1980, en revendiquant une autonomie des enfants dans la sexualité qui n'était qu'au service des adultes, ne peut-on pas se dire qu'il y a un espace à investir pour mieux entendre les enfants, mieux accompagner les victimes de ces violences familiales, maintenant qu'on ne peut plus trop faire comme si on ignorait leur existence ?

On le voit, les travaux, les documents, les prises de parole le disent : l'inceste est courant, le tabou de l'inceste est une manière de nier son existence, le silence est la règle, la parole tombe souvent dans le vide. Et si la manière d'envisager l'inceste devait être radicalement revisitée ? Si l'inceste s'inscrit aussi aisément dans les familles, n'est-ce pas parce qu'il interroge en profondeur le fonctionnement de celles-ci, et notamment, la domination masculine et, avec elle, la domination adulte ? Penser l'inceste avec les outils du féminisme, c'est interroger tout ce qui sous-tend la perpétuation de la violence contre les femmes et les enfants, tout ce qui la rend possible malgré la « parole ». C'est repolitiser la question de l'inceste, trop souvent abordée avec les seuls outils de la psychologie.

Références citées :

« Les dossiers de l'écran », septembre 1986 : <https://www.youtube.com/watch?v=RUK1m7ArV1k>

La Conspiration des oreilles bouchées, 1988 : <https://vimeo.com/508350809>

Sur l'affaire Gouardo : <https://www.mediapart.fr/journal/france/100121/leonore-le-caisne-il-n-y-pas-de-silence-de-l-inceste>

Sur le « syndrome d'aliénation parentale » (SAP) :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020321/inceste-le-syndrome-d-alienation-parentale-une-ideologie-puissante>

« Histoire et usage du syndrome d'aliénation parentale contre les mères séparées en France » :

<https://www.youtube.com/watch?v=Rw0sRBrfqLo>

Sur le travail de Stephanie Dallam :

<https://sisyphe.org/spip.php?article296>

Un article de Gwenola Sueur et Pierre-Guillaume Prigent :

<https://blogs.mediapart.fr/revue-deliberee/blog/010720/qui-profite-la-pseudo-theorie-de-l-alienation-parentale>

Un podcast à soi : Inceste et pédocriminalité :

<https://www.youtube.com/watch?v=XVnxwGtmqso>

Ou peut-être une nuit, podcast Binge audio de Charlotte Pudlowski :

<https://louiemedia.com/injustices-2/ou-peut-etre-une-nuit>

Le Berceau des dominations de Dorothée Dussy, en accès libre : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02561862>

L'incestuel : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Incestuel>

« Faut-il renverser la famille ? », France Culture, février 2021 : <https://www.franceculture.fr/droit-justice/inceste-faut-il-renverser-la-famille>

M.AT, L.W

Le Planning familial se mobilise pour l'allongement des délais : nouveau manifeste des 343

Le 17 janvier 1975, l'Assemblée nationale votait la légalisation du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), loi défendue par la ministre de la Santé Simone Veil et les associations féministes. Depuis, ce droit fondamental et humain continue à évoluer par des mobilisations, des débats et l'écoute de la parole des personnes concernées : remboursement par la sécurité sociale, allongement des délais jusqu'à 12 semaines de grossesse, suppression du délai de réflexion et droits des mineures. Mais cinquante ans après la publication du « Manifeste des 343 », l'accès à l'avortement reste stigmatisé, limité, et inégal.

Après la fin du délai légal de 12 semaines de grossesse qui permet d'avorter en France, les femmes qui en ont les moyens peuvent partir pour l'Angleterre, les Pays-Bas ou l'Espagne pour avorter jusqu'à 22 semaines. Et les autres ? Elles vivent la violence de devoir continuer une grossesse non-désirée. Ou de devoir soumettre leur demande d'IVG à des comités d'experts médicaux qui décideront du bien-fondé de leur choix.

Au Planning familial, association féministe et d'éducation populaire, nous recevons tous les jours des femmes souhaitant avorter au-delà des délais français. Avec elles, nous posons les questions suivantes : quel est ce droit qui limite l'autonomie d'une femme ? Pourquoi ces délais qui restreignent la liberté de disposer de nos corps ? De quel droit des expert·e·s choisissent à notre place notre présent et notre futur ? Ne suis-je pas experte de ma propre vie ?

.../...

Avec l'examen de la loi IVG ce mercredi au Sénat, les parlementaires ont l'opportunité d'allonger les délais du droit à l'avortement. Pour que son accès ne soit plus déterminé par la situation socio-économique ou le choix des médecins. 2021 sera l'année du choix.

[Le Planning familial invite les femmes ayant avorté hors des délais légaux et/ou à l'étranger à signer cette tribune via ce mail : 343@planning-familial.org](mailto:343@planning-familial.org)



Appel à signature du Manifeste des 343, 5 avril 2021
"Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté."
A l'étranger, parce que les délais légaux en France sont insuffisants

« L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. » déclare le Manifeste des 343 le 5 avril 1971.

Le 17 janvier 1975 a été promulguée la loi sur **l'interruption volontaire de grossesse (IVG)** – loi défendue par la Ministre de la Santé Simone Veil, loi concrétisant une partie des revendications pour le droit à l'avortement portées par les mouvements féministes.

Par des mobilisations, des débats et l'écoute de la parole des personnes concernées, **ce droit fondamental et humain** continue à évoluer: remboursement par la Sécurité Sociale, allongement des délais jusqu'à 12 semaines de grossesse, accès aux mineures, suppression de la mention de la notion de détresse et du délai de réflexion.

Toutefois, cinquante ans après la publication du Manifeste des 343 en avril 1971, l'accès à **l'avortement reste stigmatisé et limité.**

En 1971, les femmes ayant les moyens financiers se rendaient en Angleterre et aux Pays-Bas pour avorter. Les autres étaient condamnées à poursuivre une grossesse non-désirée ou à recourir à des méthodes clandestines et dangereuses.

En 2021, **cette inégalité socio-économique** persiste. Après 12 semaines de grossesse, les femmes qui en ont les moyens peuvent partir pour l'Angleterre, les Pays-Bas ou l'Espagne pour avorter jusqu'à 22 semaines.

Et les autres ? **Elles vivent la violence de devoir continuer une grossesse non-désirée.**

Quel est ce droit qui limite l'autonomie d'une femme ?

Pourquoi ces délais qui restreignent la liberté de disposer de nos corps ?

De quel droit des expert.e.s choisissent à notre place notre présent et notre futur ?

Ne suis-je pas experte de ma propre vie ?

Député.e.s et sénatrices.eurs ont l'opportunité d'allonger les délais du droit à l'avortement. Pour que son accès ne soit plus déterminé par la situation socio-économique ou la décision des médecins. **2021 sera l'année du CHOIX.**

Nous appelons toutes les femmes ayant avorté à l'étranger à se manifester. Ensemble, dénonçons les injustices. Ensemble, continuons d'écrire l'Histoire.

« Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. »

Au-delà des délais légaux français.

Suite à cet appel à signature, le manifeste sera publié le 5 avril 2021.

Si vous souhaitez être signataire, contactez-nous au : 343@planning-familial.org

Bureau National : Sarah DUROCHER 07.49.01.84.14 et Bénédicte PAOLI 06.66.92.18.79

Avortement : un pas en arrière !

Ghada Hatem, gynécologue, obstétricienne, a fondé en 2016 la Maison des femmes à Saint-Denis, elle nous interpelle dans la tribune qui suit :

« Le dépôt de quelque 400 amendements n'a pas pu faire aboutir en deuxième lecture le projet de loi visant à autoriser l'avortement jusqu'à quatorze semaines de grossesse. Un camouflet pour les soignants et les associations qui souhaitent aligner les pratiques médicales sur les besoins sociaux et sur l'évolution des mentalités.

La proposition de loi visant à autoriser l'avortement jusqu'à quatorze semaines de grossesse devait poursuivre son chemin au Parlement et être examinée une deuxième fois jeudi. La droite en a décidé autrement, en déposant quelque 400 amendements volontairement inopérants pour empêcher que cet examen puisse aboutir dans les temps. Les onze seules heures de débat accordées au groupe socialiste dans le cadre de leur journée d'initiative parlementaire n'auraient en effet pas permis aux députés d'adopter le texte et son retrait a été jugé plus prudent.

Les arguments avancés laissent rêveurs : il faut, entend-on, inscrire (encore !) cette décision dans un temps long. La sénatrice PS Laurence Rossignol avait déjà fait adopter l'allongement du délai pour avorter à l'Assemblée en juin 2019, hélas rejeté par le Sénat quelques jours plus tard. Le temps est surtout long pour les femmes et ne joue pas en leur faveur.

On lit aussi qu'il faudrait pouvoir concilier le droit des femmes avec le droit à la vie. La vie de qui ? Il nous semble que c'est surtout le droit des femmes à vivre leur vie et à disposer de leur corps qui leur est dénié. Il s'agissait pourtant d'une loi transpartisane et le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), sollicité par le ministre de la Santé Olivier Véran, s'y était montré favorable.

Cette grossière manœuvre est un camouflet pour les acteurs de terrain, soignants et associations, qui accompagnent les femmes tous les jours, reçoivent leurs demandes et tentent de répondre à leurs besoins.

L'aide à la prise de décision

Gynécologues, généralistes, sages-femmes, psychologues, psychiatres, conseillères conjugales ou assistantes sociales, nous prenons le temps, souvent en urgence du fait des délais légaux, de comprendre leur situation, de leur présenter toutes les options et de les aider à prendre la moins mauvaise décision, la leur.

Cet allongement des délais que nous sollicitons depuis de nombreuses années n'est pas, comme le laissent entendre les opposants à l'IVG, la porte ouverte à tous les excès. Il n'est qu'une possibilité donnée aux femmes qui, pour des raisons particulières, n'ont pu accéder à une IVG plus tôt : déserts médicaux, violences conjugales, viols, incestes, parents maltraitants, diagnostic tardif...

Une femme qui est décidée à avorter n'attendra jamais la dernière minute et prendra tous les risques pour y parvenir. Simone Veil en était parfaitement consciente en 1975, et il serait malhonnête de laisser entendre que ces nouvelles dispositions dénatureraient l'esprit de sa loi.

On nous opposera la possibilité d'avorter après quatorze semaines d'aménorrhée pour motif « psycho-social ».

L'entrée dans ce parcours, dont les modalités sont plus administratives que réellement médicales, impose souvent de laisser les patientes dans la détresse et l'incertitude pendant de longues semaines. Et lorsque la précarité économique est au rendez-vous, impossible d'avorter dans les pays européens où les lois sont plus favorables aux femmes, et où ce fameux « droit à la vie » n'a manifestement pas la même signification.

Les équipes qui travaillent dans les centres de planification médicale ou dans les centres de santé sont rompues à cette prise en charge. Elles savent évaluer l'urgence et accompagner l'ambivalence. Elles ont pour habitude de discuter collégialement toutes les situations complexes. Elles ont la maîtrise technique des gestes, qui ne sont pas plus dangereux à quatorze semaines de grossesse qu'à douze, et sont volontaires pour les réaliser. Pourquoi ne pas leur faire confiance et les laisser gérer ces situations particulières, qu'elles connaissent souvent bien mieux que les spécialistes des maladies fœtales ou que certains parlementaires ?

Le slogan du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC, créé en 1973) n'a pas pris une ride : « *C'est tout de même plus chouette de vivre quand on est désiré !* »

La loi doit aligner les pratiques médicales sur les besoins sociaux et sur l'évolution des mentalités. Il est désormais plus qu'urgent que le gouvernement se saisisse enfin de cette proposition de loi et l'inscrive lui-même à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour que le renforcement du droit à l'avortement ne soit pas sacrifié sur l'autel de querelles politiciennes. »

Tribune publiée dans Libération le 20 février 2021.

Théâtre-débat à Sainte Consoyce

Le jeudi 25 février, Isabelle et Marine sont intervenues auprès des classes de 3^{ème} de la Maison Familiale Rurale de Sainte Consoyce pour animer les échanges suite à la représentation des comédien.ne.s de la Compagnie de Théâtre "Les Désaxés".

Cette action fait partie d'une série d'évènements orchestrée par la Communauté de Communes des vallons du lyonnais, et déployée sous diverses formes par les structures, associations et professionne.le.s du territoire.

Les spectateurs.rices connaissaient déjà bien le Planning puisque c'est un établissement dans lequel des séances sont animées tout au long de l'année et où se tient une permanence hebdomadaire.

La troupe a joué plusieurs saynètes abordant les discriminations (sexisme, LGBTphobies, racisme), les relations familiales, amicales, amoureuses, traversées par diverses formes de violence (cyberviolence, emprise, violences verbales, psychologique et physiques, économiques...). Une matinée dense et riche en émotions, qui s'est déroulée autant devant des jeunes attentifs.ves que des adultes ravi.e.s d'avoir de nouveau la chance de voir jouer des comédien.nes !

M.Au

La loi « confortant les principes républicains » : un projet liberticide de plus, made-in-Macron !

Cette analyse se base sur le projet de loi tel qu'il est publié sur le site de l'Assemblée nationale (en date du 9 décembre 2020). Elle ne prétend pas être exhaustive tant ce long projet de loi mériterait une analyse juridique, philosophique et politique poussée.

Initialement prévu pour lutter contre le « séparatisme », un projet de loi mal nommé « confortant les principes républicains » est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Basé sur l'idée qu'une partie de la France qui ne pense pas la République comme le gouvernement ou les fachos de Riposte Laïque met en danger les principes « liberté, égalité, fraternité », ce texte est un condensé de mesures à la fois démagogiques – visant à plaire à l'extrême-droite aux soutiens toujours plus nombreux – liberticides pour les associations et stigmatisantes pour toutes celles et ceux qui, exclu-e-s d'un moule républicain de plus en plus rigide, en sortiraient un peu trop au regard de Darmanin et consorts, à commencer bien sûr par les musulman-e-s.

Une grave atteinte aux principes démocratiques

Ce projet démarre très fort en étendant dans l'article 1 le principe de neutralité religieuse qui s'applique déjà aux agent-e-s de l'Etat à davantage d'organismes publics ou privés (*coucou les associations*) exécutant des missions de service public. Or, il n'y a pas besoin d'une loi là-dessus, parce que la jurisprudence du conseil d'État établit déjà que ces organismes doivent traiter tous.tes les usager-e-s de manière égale. Si ce sont principalement les régies de transport qui sont visées, le monde associatif qui comble de plus en plus les carences de l'État peut s'inquiéter d'être soumis aux mêmes obligations. Quelles évaluations de la « neutralité », quelles sanctions si un problème est constaté ? L'article ne le précise pas et renvoie cette question importante à des décrets qui paraîtront plus tard. On appréciera la transparence et la démocratie, puisque, bien sûr, ces décrets ne seront pas discutés par le Parlement.

Le projet de loi étend aussi les pouvoirs des préfetures au détriment des mairies (*oui, oui, des technocrates nommé-e-s, c'est quand même mieux que des élu-e-s...*) : les préfet-e-s pourraient intervenir contre un-e élu-e si une atteinte grave à cette « neutralité » était constatée dans une ville. Ceci pourrait permettre l'interdiction d'horaires spécifiques pour les femmes dans les piscines municipales par exemple. Un glissement d'autant plus dangereux que toutes les formes de mixité choisie pourraient être remises en question, au nom d'une défense de la « neutralité » dont on sait qu'elle est parfois compliquée à définir sur le plan juridique. Quelles mairies, quelles associations, quels collectifs auront les ressources financières, humaines, juridiques, de contester une décision préfectorale en cas d'abus ?

Vous l'aviez vu dans le projet de loi sécurité globale ? Hop hop hop, la restriction de la possibilité de filmer et de diffuser des images des forces de l'ordre réapparaît : l'article 4 et l'article 18 créent un nouveau délit : « mise en danger de la vie d'autrui par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne, permettant de l'identifier ou de la localiser », avec des sanctions renforcées si la personne est dépositaire de l'autorité publique ou exerce une mission de service public. Filmer et diffuser sur un réseau social un policier identifiable, par son RIO par exemple,

en train d'exercer des violences, par exemple ? Vous y réfléchirez à deux fois, alors même que les rares condamnations obtenues dans les affaires de violences policières le sont parce qu'une personne filmait la scène et que sa proximité permettait d'identifier les protagonistes.

Une atteinte grave aux libertés associatives

L'une des grandes nouveautés du texte est le fait de soumettre les associations qui bénéficient de subventions publiques à un « contrat » passé avec l'État (article 6). *On notera que le terme "contrat" sous-entend qu'on pourrait en théorie refuser de le signer, mais en fait, bon, non...* Pour rappel, les associations qui remplissent des missions de service public ou affiliées et qui pour cela bénéficient de subventions conséquentes (*quoique généralement insuffisantes – coucou le Planning familial*) le font dans le cadre de convention : les pouvoirs publics financent des actions et des projets, parfois sur plusieurs années, sur lesquels ces pouvoirs publics ont un retour. Bien sûr, toute une partie de la vie associative n'est pas financée. Ces conventions se font dans le cadre d'agréments : les associations concernées doivent déjà montrer leur sérieux et afficher clairement leurs valeurs et leurs positions. Ainsi, le Planning Familial du Rhône dispose d'un agrément EVARS, qui lui permet d'intervenir dans des établissements accueillant du public (collèges, lycées, maisons rurales et familiales...). Des agréments peuvent également permettre aux associations d'aller en justice et/ou de se porter partie civile. L'État a donc déjà un certain contrôle sur les associations qu'il contribue à (mal) financer.

Or le nouveau « contrat » impose tout un tas de dispositions inquiétantes :

a) - que l'association s'engage à ... « **ne pas troubler l'ordre public** », sous peine de perdre son agrément ou ses financements. AH. BON. Au vu du flou de cette notion "d'ordre public", au vu des urgences sociales, écologiques, féministes, antiracistes, on ne voit pas trop comment on pourrait lutter pour plus de justice et d'égalité et ne pas déranger le sacro-saint "ordre public"... Les associations écologistes, qui utilisent largement la désobéissance civile, s'estiment visées en première ligne et multiplient les protestations, alors que leurs militant-e-s sont de plus en plus réprimé-e-s. Même le Défenseur des droits trouve ce "contrat" dangereux !

b) - que l'association respecte l'égalité, la fraternité, et si les « modalités » sous lesquelles l'association poursuit son objet sont « incompatibles » avec le "contrat d'engagement républicain", les fonds ne seront plus versés et/ou devront être rendus. Cela signifie-t-il que si un juge administratif décide qu'un temps en non-mixité ne respecte pas les principes de « fraternité », l'association doit rendre l'argent ?? Les modalités de qui décide et les critères de ce qui est compatible avec les valeurs républicaines ne sont pas détaillées, laissées à un décret postérieur. Ce n'est ni transparent ni démocratique. Est-ce que cela signifie que, lorsque par exemple on refuse de suivre un-e Ministre en exercice sur ses déclarations de principe, on se verra couper nos subventions ?

c) - que l'administration fiscale pourra juger du caractère « d'intérêt général » de l'association à la place de l'autorité administrative, et que des formalités supplémentaires de contrôle des dons sont imposées à des petites associations. Ce travail supplémentaire de formalisation diminuera les forces vives pour le travail de terrain pourtant plus que jamais nécessaire en cette période de pandémie et de crise sociale aiguë. Par ailleurs, ce caractère « d'intérêt général » est extrêmement flou et donc soumis à des variations politiques... ce qui n'est pas rassurant.

Par ailleurs, l'article 8 de la loi **facilite la dissolution d'associations** et permet la suspension de leurs activités pendant l'instruction. Quand on voit comment sont menées les « instructions » à l'heure

actuelle, avec quelle célérité le CCIF ou Baraka City ont fait l'objet de procédures de dissolution, on voit bien qui est visé par ces dispositions... dispositions qui existent depuis 1936 et qui ont permis de dissoudre des groupes terroristes (l'OAS) mais aussi des groupes d'extrême-gauche et, en 1939, le PCF.

Une atteinte grave aux droits des femmes

Sous prétexte de féminisme, le texte de loi (article 16) prévoit également une interdiction d'établir des certificats de virginité, sous peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Outre le caractère totalement disproportionné de la sanction (1 an de prison ??????), c'est bien méconnaître la situation des femmes aujourd'hui que de penser qu'interdire de délivrer des certificats de virginité leur rend service. C'est d'abord ajouter un article de loi pour un problème relativement marginal en termes de chiffres. Mais c'est surtout mettre en difficulté des femmes et des filles qui ont besoin de ces certificats pour avoir la paix. Pense-t-on vraiment que parce qu'un-e soignant-e n'aura pas délivré de certificat, la personne en demandant un va se sentir plus émancipée ? Lutter contre les certificats ne permet pas de lutter contre les préjugés sur la virginité et contre le *slutshaming* qui explique pourquoi la virginité est une « valeur » pour certains hommes. Financer l'éducation à la sexualité, qui permet de déconstruire les mythes sur l'hymen, sur la virginité, sur les rapports sexuels, entre autres, serait plus pertinent. Arrêter de considérer les femmes comme des proies dans les plus hautes sphères du pouvoir (*coucou Gérald, coucou ceux qui ont récemment traité la députée Mathilde Panot de "poissonnière" en plein hémicycle*) serait plus pertinent aussi.

Sous prétexte de féminisme également, le projet de loi prévoit un renforcement de la scolarité obligatoire, car, d'après les déclarations de Gérald Darmanin et de Jean Michel Blanquer, il y aurait un nombre important de petites filles déscolarisées par leurs familles d'islamistes radicalisé-e-s. Les deux ministres évoquent des « remontées de terrain », sans aligner la moindre enquête sociologique fiable, alors même que toutes les statistiques montrent que le phénomène est ultramarginal : aujourd'hui en France 25 000 enfants ne sont pas scolarisé-e-s (pour des raisons diverses et variées) sur 12 millions d'élèves. Toujours sur le même prétexte, la lutte contre la polygamie est mise en avant, avec un durcissement du CESEDA, le code qui régit la situation administrative des personnes de nationalité étrangère en France (*si si, c'est encore possible de durcir ce texte-là...*). Pour LReM et consorts donc, la polygamie est donc associée, forcément, aux étrangers, une idée dont on voit bien les ressorts xénophobes. Par ailleurs, on ne comprend pas très bien comment expulser hors du territoire français des personnes résoudrait quoi que ce soit en termes de polygamie ou de mariages forcés : les femmes seraient-elles plus en « sécurité » en dehors de nos frontières ? Ou parce que leurs conjoints risqueraient l'expulsion ? En vérité ce n'est pas la protection des femmes qui est recherchée mais bien de renforcer l'idée que le sexisme et la domination masculine vient de l'extérieur.

Conclusion :

Il y aurait aussi à dire sur les contrôles renforcés des cultes et sur d'autres dispositions de ce long projet de loi, mais nous laissons à d'autres le soin de produire des analyses sur ces points.

Au fond, de quoi a-t-on peur ? Que la liberté d'association et de réunion permette à certains et certaines de s'organiser ? Que des personnes se rencontrent, discutent, construisent ensemble ? Que certain-e-s contestent le modèle républicain ? Et alors ? Doit-il être, justement, une pensée absolue, un horizon à jamais indépassable ? Est-il tellement fragile qu'il faille une loi de plus pour le

protéger ? Quand on voit comment sont instrumentalisées aujourd'hui des valeurs comme « liberté, égalité, fraternité », comment le contenu de ces termes est vidé par des années de précarisation, de privatisations, de destruction systématique du service public, on sait qui détruit ces fameux principes à renforcer.

Alors, qu'est-ce qui nous rassemble ? Ce qui devrait nous rassembler sont la recherche constante de l'éducation populaire, de l'inclusion sociale, l'accueil inconditionnel, le respect de la personne et l'égalité de traitement. C'est au nom de ces principes que le Planning Familial accueille et continuera d'accueillir toutes les personnes, de manière inconditionnelle.

M.B.

Pour aller plus loin quelques références : articles à lire, site à consulter :

<https://lemouvement.org/loiseparatisme/>

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/19/laicite-ce-que-contient-le-projet-de-loi-sur-les-principes-republicains_6060354_3224.html

<https://www.bastamag.net/Loi-separatisme-principes-republicains-libertes-fondamentales-associations-religions-cultes>

<https://www.bastamag.net/Loi-contre-le-separatisme-En-quoi-l-islamisme-radical-est-il-relie-a-l-instruction-en-famille-IEF>

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/22/le-projet-de-loi-confortant-le-respect-des-principes-republicains-inspire-une-certaine-tristesse-et-un-sentiment-d-inconfort_6067150_3232.html

Répression du mouvement social en Tunisie : militant.e.s queer/LGBT et jeunes des quartiers populaires particulièrement ciblé.e.s

La Tunisie connaît actuellement un mouvement social parti des quartiers populaires il y a trois semaines, déclenché par une série de violences policières, dans un contexte de paupérisation et d'appauvrissement croissants. Dans de nombreuses villes du pays, des jeunes ont affronté, de nuit, les policiers, et parfois procédé à la destruction d'enseignes de grande distribution.

La réponse du gouvernement a été des plus répressive. L'armée a été déployée dans plusieurs villes. Près de 1.700 personnes, dont environ 300 mineurs, ont été arrêtées, transférées dans des commissariats et des centres de détention où elles ont subi humiliations, tortures et, pour beaucoup, des violences sexuelles. Des chefs d'accusation graves et mensongers ont été portés contre de nombreux jeunes, comme la participation à des groupes organisés en vue de détruire des biens publics et privés. Au-delà des insurgés, la criminalisation touche l'ensemble des habitant.e.s des quartiers populaires : de nombreuses personnes ont été arrêtées sans même avoir participé aux

protestations. Au quotidien, elle s'exerce, entre autres, à travers la criminalisation de la consommation de cannabis. D'après l'association de légalisation du cannabis, environ 120.000 personnes, en grande majorité des jeunes des classes populaires, ont été emprisonnées pour consommation de cannabis depuis l'adoption de la loi 52, en 1992.

Les soulèvements dans les quartiers populaires ont bénéficié de soutiens de plus en plus larges parmi des militant.e.s associatifs, politiques, ou indépendants, et d'abord parmi des jeunes. Des militant.e.s LGBT/queer, féministes, syndicalistes étudiant.e.s, sympathisant.e.s ou membres de partis de gauche et d'extrême-gauche ont organisé plusieurs manifestations dans le centre-ville de Tunis, et au Bardo (où siège l'assemblée des représentant.e.s du peuple) pour dénoncer la répression policière et soutenir les revendications de justice sociale des habitant.e.s des quartiers populaires. Une manifestation a aussi eu lieu, dans le quartier populaire d'Ettadhâmon (à la périphérie de la capitale), à l'initiative d'habitant.e.s du quartier, soutenu.e.s par des militant.e.s des classes moyennes de Tunis.

Rassemblant dans un premier temps à peine une centaine de personnes, les manifestations de soutien au centre-ville de Tunis se sont rapidement massifiées. Une soixantaine de collectifs, organisations et associations, principalement de gauche ou qui en sont proches, ont appelé à manifester le samedi 6 février. En dépit de la crise sanitaire et de la fermeture de l'accès au centre-ville par les forces de police, 4000 personnes ont défilé à Tunis, en reprenant notamment le slogan de la révolution « travail, liberté, dignité nationale ! ».

Le pays connaît une aggravation des violences policières. Les forces de police, organisées en plusieurs syndicats, constituent une menace pour la population et en particulier pour les participant.e.s au mouvement social. Les policiers procèdent à une répression massive et qui prend de nouvelles formes comme les enlèvements de militant.e.s, passé.e.s à tabac. Outre les jeunes des quartiers populaires, les militant.e.s LGBT sont particulièrement réprimé.e.s. Plusieurs membres de l'association queer/LGBT Damj pour la Justice et l'Égalité et qui joue un rôle important dans la mobilisation actuelle, ont été enlevé.e.s et grièvement blessé.e.s. D'autres ont été arrêté.e.s. Ce faisant, les autorités cherchent à mettre un terme aux alliances qui ont émergé entre les militant.e.s queer/LGBT et les autres composantes du mouvement social : jeunes des quartiers populaires, militantes féministes, avocat.e.s, défenseur.e.s des droits humains, syndicalistes étudiant.e.s, etc.

Ce sont plus largement l'ensemble des personnes queer/LGBT qui sont ciblées par les forces de police. Le 1er février, lors d'une manifestation à Sfax à l'appel de leurs syndicats, les policiers avaient explicitement menacé les personnes LGBT/queer, en plus d'avoir injurié les militant.e.s de gauche ainsi que les avocat.es des organisations féministes et des droits humains mandaté.e.s pour défendre le jeunes poursuivi.e.s. Par l'intermédiaire des pages internet officielles de leur syndicat, les policiers se livrent à une campagne de violences organisée, en publiant les photos des personnes ciblées ainsi que des informations relatives à leur vie privée, en proférant à leur encontre des injures et des menaces, en particulier de violences physiques et sexuelles. Ces photos proviennent des comptes Facebook ou Twitter des personnes ou sont prises par les policiers lors des manifestations, qui font l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accrus. La répression prend des formes aussi plus invisibles : les policiers appellent les familles de militant.e.s et de personnes pour les « outter » (à savoir révéler leur sexualité ou leur genre non conforme aux normes dominantes), cherchant ainsi à les exposer à des violences intra-familiales et à les priver des solidarités de leur famille. Des députés

des partis conservateurs et des personnalités connues pour leur conservatisme participent à cette campagne de violences, dans les médias et sur les réseaux internet.

Signataires :
Beity - Tunisie
Intersection Association for Rights and Freedoms - Tunisie
Envoyé à ATFD, Mawjoudîn, Damj, Asswât Nisâ, LTDH.

Une Maison des Femmes dans la métropole lyonnaise ?

Le Planning Familial est impliqué, au côté d'autres assos de la Métropole, dans un projet de « Maison des femmes » : une structure spécialement destinée à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles. Pour cerner le public qu'on souhaiterait accueillir dans cette structure, il a fallu se poser une question qui est importante et qui n'est pas nouvelle : le féminisme, c'est pour qui ? Qui est le public à qui on s'adresse ?

Alors, bien sûr, la première réponse à laquelle on pense, c'est : les femmes. D'ailleurs, ça n'est pas pour rien si dans les années 1970, pendant les mouvements de libération des femmes, les militantes ont défendu la non-mixité : ne nous libérez pas, on s'en charge ! ». Certaines avaient une approche dite différentialiste de la non-mixité : elles voulaient se retrouver entre femmes, pour célébrer la féminité. D'autres pratiquaient une non-mixité de combat : on se retrouve entre femmes contre un adversaire commun, le patriarcat, les hommes. Il y en avait enfin qui préféraient ne pas trop théoriser pourquoi elles aimaient la non-mixité, et qui se contentaient de dire que ça leur faisait du bien : je respire mieux ! ». Le problème, c'est que tout le monde ne se reconnaissait pas dans cette étiquette : « les lesbiennes ne sont pas des femmes » disait par exemple Monique Wittig, et avec elle certaines militantes lesbiennes, arguant que le fait d'« être une femme » se définit avant tout par le fait d'être victime du système d'oppression patriarcal, notamment dans le couple et la famille.

Aujourd'hui dans les mouvements trans et queer de nombreuses personnes militent sur des causes féministes sans pour autant rentrer dans la catégorie « femmes » : hommes trans, personnes non-binaires (qui ne sont ni homme, ni femme). Elles aussi subissent des discriminations dans l'accès à la santé, des violences sexuelles, et font partie du public accueilli au Planning Familial, qui, sur ce point, et en ce qui concerne ses actions, défend une politique d'accueil inconditionnel. Aujourd'hui, d'ailleurs, on parle plus souvent de « violences sexistes et sexuelles » que de « violences faites aux femmes », comme c'était le cas avant. Une future « Maison des femmes » pourrait s'inspirer à la fois des pratiques des associations partenaires – on pense notamment à la manière dont le Planning familial s'est saisi de la question de l'accueil des personnes trans – et des besoins lisibles dans les plus récentes enquêtes, qui pointent la surexposition des minorités sexuelles aux violences de genre.

Toutes ces discussions sont encore en cours entre nous, et on les prolongera à l'occasion du collège départemental d'avril... N'hésitez pas à nous rejoindre !

M.AT, L.V.

On a lu, on a aimé...

Le génie lesbien, d'Alice Coffin (Grasset, 2020)

Alice Coffin apparaît aujourd'hui comme un rayon de soleil féministe et lesbien dans la gauche française : élue EELV au Conseil municipal de Paris, elle a soutenu avec une détermination sans faille les victimes de G. Mazneff en s'opposant à C. Girard, soutenu les étudiantes de l'IEP de Paris réclamant la démission de F. Mion et plus récemment a écrit un très bon discours expliquant pourquoi Claude Goasguen, militant d'extrême-droite puis « de droite », homophobe et raciste, ancien maire du 16^e arrondissement de Paris, ne devait pas être honoré par une rue à son nom. Très active sur twitter notamment, Alice Coffin utilise sa position pour porter une voix féministe. Quid alors de son essai paru en 2020, *Le génie lesbien* ?

Bon, il y a de prime abord, un poil de méfiance en raison de la couverture : un portrait photo d'Alice Coffin qui prend toute la place, et le titre écrit en violet sur un bon tiers du livre « le génie lesbien » et qui pourrait laisser croire qu'Alice Coffin EST un génie lesbien ou même LE génie lesbien que les lesbiennes de France et de Navarre attende depuis l'exil de Monique Wittig aux Etats-Unis.



Mais l'ouvrage d'Alice Coffin n'est pas, contrairement à ce que cette couverture sous-entend, une ode à la gloire de la journaliste et militante féministe lesbienne parisienne. Non, c'est plutôt un essai drôle qui dresse le portrait de plusieurs luttes auxquelles Alice Coffin s'est associée depuis une quinzaine d'années. De « La barbe » à la création de l'association des journalistes LGBT (AJL), en passant par le mouvement OuiOuiOui contre la manif pour tous, de la conférence européenne lesbienne au fonds de dotation « Lesbiennes d'Intérêt Général », ce livre revient dans un style très accessible sur la lesbophobie en France et notamment dans le domaine que connaît le mieux l'autrice : les médias. Alice Coffin démontre bien comment la soi-disant « neutralité journalistique » invisibilise les minorités. L'autrice porte également des réflexions intéressantes liées à ces voyages aux Etats-Unis, en Ouganda ou en Ukraine : ce qui se fait ailleurs sur le plan des représentations médiatiques du lesbianisme, sur le plan des luttes et de l'activisme. Car l'activisme et le collectif sont au cœur du livre d'Alice Coffin, qui n'hésite pas à citer ses amantes et camarades lorsque celles-ci participent de la réflexion du livre ou des événements décrits. Saluons d'ailleurs une position trop rare dans le monde francophone : reconnaître ce que nous devons, pour forger notre pensée politique et nos actions, aux discussions informelles avec nos amies, nos amantes, nos camarades. Ce récit est d'ailleurs truffé de récits d'actions (parfois très drôles), d'explications de slogans et de propositions d'alliances pour la suite. Et si Alice Coffin n'élude pas totalement le côté matériel de ces actions, ni la répression affrontée, on aurait aimé en savoir plus sur ce point et sur l'organisation concrète de leur préparation. Et c'est bien en cela que la couverture et le titre au singulier sont un peu trompeur : Alice et ses copines, source d'inspirations pour plein de génies lesbiens !!

M.B.

Nos mères. Hugnette, Christiane et tant d'autres, une histoire de l'émancipation féminine, Christine Détrez et Karine Bastide (La Découverte, 2020).

Christine et Karine, toutes deux professeures, se sont alliées pour raconter leur mère. Leur rencontre a eu lieu dans une librairie où Christine présentait un de ses livres de sociologie.

En bavardant elles évoquent leur histoire familiale, découvrent leurs points communs. Nées dans les années 40 (l'une en 1941 l'autre en 1945) toutes les deux sont devenues institutrices...

Mais un constat s'impose : « Toi, tu n'as pas eu assez à propos de ta mère, moi j'en ai eu trop – à deux ça fera un équilibre »
C'est ainsi qu'elles se lancent dans cette enquête à deux têtes,

L'une est née en Lozère, l'autre dans le Nord.

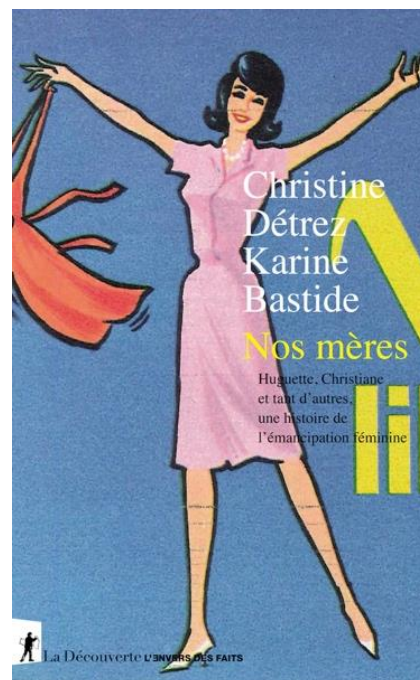
Hugnette a laissé derrière elle beaucoup d'archives : correspondances (dont une avec Simone de Beauvoir), articles de journaux, un livre, des manuscrits, des souvenirs que sa fille appréhende d'affronter, Christiane par contre, décédée dans un accident de voiture à 26 ans a été effacée de l'histoire familiale et des albums photos.

Leurs filles ont donc utilisé les souvenirs de l'une pour essayer de reconstruire la vie trop courte de l'autre, leurs enquêtes permettant de compléter l'histoire de chacune et même de faire vivre l'histoire de toutes les femmes de ces années-là.

On découvre dans cet ouvrage la vie dans les Écoles Normales d'institutrices, lieux d'émancipation sociale des jeunes filles de l'époque mais lieux aussi de la tradition et de la morale de l'époque, la vie des jeunes coopérants en Tunisie, les écoles « taudis » de la France rurale, Leurs vies croisent les luttes féministes pour la contraception, l'avortement, le mouvement des femmes des années 60.

Les auteures s'intéressent aussi à la vie des hommes qui ont croisé ces femmes, leur condition masculine tout aussi contrainte.

C'est un exemple d'enquête, sociale et intime à la fois, qui interroge sur ce que l'on peut dire, dévoiler, en ayant le souci de respecter la mémoire et les proches des intéressées. Qui montre comment l'histoire des quelques-unes rejoint l'histoire de toutes.



MP.J

Maupassant, défenseur du polyamour ?

Découverte réjouissante au hasard de l'œuvre de Maupassant : une courte nouvelle, « Jadis ».

La nouvelle met en scène « dans un château de style ancien » une grand-mère et sa petite fille. La grand-mère est vieille, très vieille, « elle semble morte aussitôt qu'elle ne remue plus ». La petite fille « brode un ornement d'autel ». Tout est donc « normal ». Pas sûr...

La grand-mère affirme que « le mariage et l'amour n'ont rien à voir ensemble ». On se marie, dit-elle parce que le monde l'exige et que la société ne peut se passer du mariage. Mais l'amour, c'est bien autre chose et on peut aimer vingt fois dans sa vie : « Le mariage c'est une loi, vois-tu, et l'amour c'est un instinct qui nous pousse tantôt à droite tantôt à gauche ». Devant un « nouveau caprice », « on congédie le dernier amant... à moins qu'on ne garde les deux ! ».

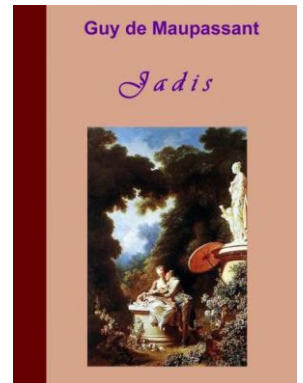
Et que dit de ces affirmations la petite fille brodeuse ? Mais « grand-mère, on ne peut aimer qu'une fois » « Le mariage, c'est sacré, grand-mère ! »

Et, la pauvre, elle ne veut pas en entendre plus, elle rêve d'« une grande passion, une seule passion éternelle »

C'est à la grand-mère de conclure : « prends garde, pauvre mignonne, si tu crois à des fables pareilles, tu seras bien malheureuse ».

Ainsi dès 1883, Maupassant dénonce l'aspect sacré du mariage, lui préférant l'amour et ce que nous appellerions aujourd'hui les « relations multiples » !

C.R.



18 Mars 1871 - 18 Mars 2021. La Commune n'est pas morte !

La République française veut bien célébrer le bicentenaire de la mort de Napoléon... mais pas les 150 ans de la Commune !

Alors, pour saluer leur courage et leur détermination, nous voulons évoquer les « Pétroleuses » de 1871. Ce terme, inventé par les « Versaillais » hostiles à la Commune a désigné les femmes accusées d'avoir utilisé du pétrole pour allumer des incendies pendant la « Semaine sanglant » (21-28 Mai 1871) qui vit massacrer au moins 20 000 personnes, faire 40 000 prisonniers et des milliers de déportation.

Le nom des « Pétroleuses » a été repris par un journal féministe qui a été publié de mars 1974 à décembre 1976.

Louise Michel (1830-1905), la « Vierge Rouge » est la figure la plus connue de ces « Pétroleuses ». Elle a été institutrice, ambulancière, cantinière. Elle a pris une part active – et revendiquée lors de son procès – aux combats sur les barricades. Après la Commune, elle est déportée en Nouvelle Calédonie où elle cherche à instruire les Canaques et les soutient dans leur combat contre les colons.

Pour elle, « Les femmes sont le bétail humain qu'on écrase et qu'on vend... Notre place dans l'humanité ne doit pas être mendrée, mais prise ».

Bien d'autres femme, moins connues que Louise Michel, se sont dressées sur les barricades, ont affirmé leur conviction que le rôle de l'éducation était déterminant : André Léo, Paule Minck, Nathalie Lemel, Elisabeth Dmitrieff (des groupes de femmes ont porté son nom dans les années 70), Maria Dersme...

Elles nous ont ouvert la voie !

C.R.

Violences et rapports de genre.

Enquête sur les violences de genre en France, Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel, Magali Mazuy (INED, 2021)

L'ouvrage collectif « Violences et rapports de genre » paru en ce début d'année, rassemble et analyse les nombreuses données de l'enquête Virage menée en 2015 par l'INED ¹

Cette enquête s'intéresse aux violences qui ont lieu dans les différents espaces de vie, au cours des 12 derniers mois ou au cours de la vie des enquêté.e.s.

L'échantillon retenu est particulièrement important puisque 27 268 personnes (femmes et hommes) ont été interrogées. La précédente enquête sur les violences, l'enquête ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France) réalisée en 2000, avait, en comparaison, recueilli la parole de 6970 femmes.

Michel Bozon, dans la préface de l'ouvrage qualifie cette enquête d'exceptionnelle : elle est « *à la fois une entreprise politique et sociale et une production culturelle et intellectuelle* »

« *La violence de genre est analysée comme une pièce d'un système de domination qui hiérarchise les sexes et les sexualités et rappelle à chacun.e sa place dans l'ordre de genre* ».

Cette enquête ne se cantonne pas aux atteintes physiques et sexuelles. Car les insultes et les violences psychologiques constituent aussi la toile de fond ordinaire et pernicieuse et parfois négligée de la violence de genre.

Les enquêtes sur les violences sont dépendantes du contexte. Faire parler sur la violence en 2015 ne veut plus dire la même chose qu'en 2000. Ainsi aujourd'hui les questions du harcèlement sexiste et sexuel ont pris une importance qu'elles n'avaient pas antérieurement.

Cette enquête comporte un chapitre entier consacré aux personnes LGBT alors qu'un seul paragraphe en parlait dans l'enquête de 2000.

La question du racisme et des discriminations est aussi abordée de façon beaucoup plus approfondie.

Cet ouvrage très dense de 526 pages se décline en quatre parties :

¹ Institut National d'Études Démographiques »



Partie 1 La méthodologie de l'enquête VIRAGE. Description de la mise en place du dispositif, des relations des enquêteurs avec les personnes interrogées (le fait d'aborder des thématiques intimes et traumatiques) et les contraintes particulières qu'imposent une production scientifique rigoureuse et sa restitution.

Partie 2 Les violences intrafamiliales.

- Les violences sur mineur.e.s dans la famille et son entourage
- Au sein du couple des situations de violence genrées et asymétriques.
- Parcours conjugaux, violence conjugale et différences de genre

Partie 3 Les espaces des violences

- Dans le cadre des études supérieures
- Dans la sphère professionnelle.
- Dans les espaces publics

Partie 4 Surexposition des violences.

- Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans (LGBT) une catégorie hétérogène, des violences spécifiques.
- Violences et migration
- Violence et santé : le poids du genre ?

En conclusion les directrices de la publication mettent en évidence le *continuum* des faits de violences envers les femmes, à la fois par leur multiplicité et par leur temporalité.

Les femmes sont exposées à des violences multiformes – insultes, menaces, agressions verbales, atteintes psychologiques, violences physiques et violences sexuelles –, et ce, tout au long de la vie ; les violences sexuelles font partie intégrante de ce continuum dans tous les espaces de vie. L'expérience masculine de la violence est quant à elle plus discontinue et de durée plus réduite : violences psychologiques, plus souvent verbales et physiques dans les espaces publics, et à caractère sexuel pendant l'enfance.

Les violences relèvent le plus souvent d'un processus et/ou de répétitions qui s'étalent dans la durée (notamment dans la sphère conjugale), ou si elles sont ponctuelles, font écho à d'autres violences subies.

L'enquête VIRAGE a permis de décrire dans le détail des situations de violence dans leur temporalité et d'en analyser les conséquences, ce que les enquêtes de victimation classiques ne permettent pas de faire. VIRAGE s'intéresse aussi aux niveaux de gravité ressentie des faits et à leurs conséquences, tant sur le plan de la santé, que professionnelles ou personnelles.

MP.J

Ont participé à ce bulletin

Mélanie Atrux-Tallau, Marine Aubry, Margot Béal, Marie-Paule Joannin, Malika Mehennaoui, Maéva Paupert, Valérie Radix, Christiane Ray, Lau Védie, Lorraine Wiss.

Nouveautés au Centre de documentation



Mon ado change de genre / Elisa Bligny, La Boite à Pandore, 2020.

Jeunesse, genre et violences 2.0 Filles et garçons face aux cyber violences à l'école / Sigolène Couchot Schiex, Benjamin Moignard, L'Harmattan, 2020.

Nos mères : Huguette, Christiane et tant d'autres, une histoire de l'émancipation féminine. Christine Detrez, Karine Batide, La Découverte, 2020.

Harcèlement : inventaire pour ne plus se taire / Emma Strack, Maria Frade, La Martinière, 2020.

Le féminisme ou la mort / Françoise d'Eaubonne. Le Passager clandestin, 2020.

Allers-retours pour un bébé / Audrey Page, Albin Michel, 2020.

Le viol et nous : enquête sur un fléau social / Claire Charlier, Ed de l'Observatoire, 2019.

Féminisme et philosophie / Geneviève Fraisse, Gallimard, 2020.

Histoire féminine de la France de la révolution à la loi Veil 1789-1975 / Yannick Ripa, Belin, 2020.

La maternité symbolique, être mère autrement / Marie-Jo Bonnet, Albin Michel, 2020.

Le plaisir effacé. Clitoris et pensée / Catherine Malabou, Rivages, 2020.

Non c'est non ! Contre le harcèlement sexuel / Edith Caron, Nadia Leila Assaoui, Actes sud junior, 2020.

La puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire / Fatima Ouassak, La découverte, 2020.

Te plains pas c'est pas l'usine : l'exploitation en milieu associatif. / Lily ZALZETT Stella FIHN, Niet, 2020.

C'est mon corps. Toutes les questions que se posent les femmes sur leur santé. / Martin Winckler, l'Iconoclaste, 2020.

Lesbiennes de l'immigration. Constructions de soi et relations familiales / Salima Amari. Ed du Croquant, 2018.

Une farouche liberté / Gisèle Halimi, Annick Cojean, Grasset, 2020.

Le guide de poche des identités queer et trans / JR ZUCKERBERG, G MADY, Glénat, 2020.

Pour un féminisme universel / Martine STORTI, Seuil, 2020.

Derrière le Niqab. Dix ans d'enquête sur les femmes qui ont porté et enlevé le voile intégral / Agnès De Foe, Armand Colin, 2020.

Pride : l'histoire du mouvement LGBTQ pour l'égalité / Matthew Todd, Frederic Martel, Grund, 2019.

Pas envie ce soir. Le consentement dans le couple / Jean Claude Kaufmann, Les liens qui libèrent, 2020

Et si on se parlait ? Le petit livre pour aider les enfants à parler de tout, sans tabou / Andréa Bescond, Mathieu Tucker, HarperCollins France, 2020

- 3 à 6 ans,
- 7 à 10 ans
- + 11 ans

Tout le monde peut être féministe / Bell Hooks, Editions Divergence, 2020

Dans ta bulle ! les autistes ont la parole : écoutons-les ! / Julie Dachez, Marbout, 2018.

Deux ou trois choses dont je suis sûre / Dorothy Allison, Cambourakis, 2021

Le centre de documentation est ouvert sur rendez-vous le lundi et le jeudi de 10h à 17h30.

Le catalogue du centre de documentation, plus de 1800 ouvrages recensés, est en ligne :

<https://69-planningfamilial.kentikaas.com>

Les lesbiennes reprennent la rue à Lyon !

En réponse à la lesbophobie qui nous accable et au manque d'espaces militants lesbiens, les lesbiennes de Lyon et d'ailleurs se sont réunies autour d'un même collectif, celui des Collages lesbiens.

Déjà invisibilisées parce que femmes ou personnes non-binaires, nos revendications en tant que lesbiennes sont volontairement mis de côté. **Double peine, double rage.**

Nous souhaitons nous emparer de la visibilité qu'on nous retire, et l'imposer dans son terrain le plus visible : la rue.

Malgré l'existence des collages contre les féminicides, devenus collages féministes, depuis plusieurs années, force est de constater que ceux-ci ne constituent pas des supports adéquats pour porter la parole des lesbiennes.

A coup de grandes lettres sur feuilles A4, nos slogans seront ceux d'un collectif en non-mixité lesbienne déterminé à provoquer l'hétérosexualité et combattre le patriarcat.

La porte est grande ouverte pour toutes les lesbiennes en colère.

Rejoignez-nous pour reprendre du terrain !

Facebook, Twitter : @CollagesLesb ; Instagram : @collageslesbiens.

Violences d'extrême droite à Lyon, mobilisons-nous !

Le samedi 20 mars, la librairie la Plume Noire située sur les pentes de la Croix Rousse a été attaquée par une quarantaine de militants d'extrême droite, cagoulés et armés de barres de fer, alors que se tenait dans les locaux une collecte de produits de première nécessité destinés aux sans-abri.

Porte d'entrée et vitrines ont été brisées. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Ce n'est pas la première fois que les groupuscules fascistes s'en prennent à des personnes, à des locaux associatifs, culturels et militants dans ce quartier.

Ce groupe, bien que repéré, par la police a pu intervenir en toute impunité, nullement inquiété par les forces de l'ordre.

Cette attaque a un lien direct avec la dissolution de Génération Identitaire puisque la nuit suivante un message inscrit sur la devanture affirmait « On ne dissout pas une Génération, retenez la leçon » Une réponse unitaire et massive doit démontrer à l'extrême droite locale que nous ne nous laisserons jamais intimider par leurs actions violentes, que la solidarité face à ces violences est plus grande et plus forte que leur volonté de faire peur et que nous continuerons de réclamer la fermeture définitive de leurs locaux.

**Rendez-vous le samedi 3 avril à 14h à Lyon pour une manifestation
(Place des Terreaux, à confirmer)**

Le Planning Familial 69 soutien de cette initiative.





Notre mobilisation contre le marché public qui allait mettre en péril le 3919 a payé !

Solidarité pour les femmes et contre une décision inappropriée.

(Paris, le 28 janvier 2021) - Les associations signataires sont satisfaites et soulagées d'avoir obtenu du gouvernement un coup d'arrêt à la procédure de marché public imposant une mise en concurrence pour la ligne d'écoute 3919 Violences Femmes Info. Elles se réjouissent de la décision d'interrompre la procédure et de la volonté d'engager une concertation pleine et entière.

La déclaration sans suite du marché, annoncée le lundi 25 janvier, confirme le bien-fondé de la démarche collective des associations, des réseaux associatifs, des personnalités, des élu.e.s et de milliers de citoyen.ne.s. Les associations signataires dénonçaient la mise en concurrence d'une mission d'intérêt général en place depuis plus de 30 ans, qui a prouvé son utilité et son efficacité auprès de centaines de milliers de femmes victimes.

Les associations féministes remercient toutes les militant.e.s, les personnalités, les institutions qui se sont mobilisées pour dénoncer la logique mercantile et « d'écoute à la chaîne » que sous-tendait ce marché public et qui menaçait la continuité et la qualité d'un service essentiel aux femmes.

Les signataires espèrent que cette décision traduit enfin une reconnaissance par le gouvernement de la démarche, qualitative et responsable, de la FNSF, de ses 73 associations membres et des associations féministes partenaires qui agissent au plus près des femmes victimes de violences.

Elles appellent aussi la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Mme Elisabeth Moreno, à ouvrir une réelle concertation avec l'ensemble des grands réseaux féministes sur la « gestion des interventions possibles de lutte contre les violences faites aux femmes » (extrait de la déclaration du ministère délégué en date du 25 janvier), afin d'éviter de répéter l'erreur commise en lançant le marché public finalement annulé.

Le gouvernement doit maintenant s'engager à soutenir la FNSF pour que le 3919 passe en 24/24. Les associations signataires l'appellent à revaloriser la subvention de Solidarité Femmes pour le fonctionnement du 3919, dans le cadre d'une Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) et à renforcer les moyens de toutes les associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes y compris pour les femmes en situation de handicap.

Cet engagement participera à la mise en œuvre de la grande cause du quinquennat du président de la République.

Signataires : La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) - L'Amicale du Nid - L'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) - Le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) - La Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) - Le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF) – Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA) - Femmes Solidaires - La Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) - La Fédération Nationale GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles) - La Maison des Femmes de Saint Denis - Le Mouvement du Nid - Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) - Osez Le Féminisme - L'Institut Women Safe

Collectif des signataires.

_____ D'ébats féministes 34

Prévenir les violences en milieu festif, les jeunes militant.e.s du Planning se mobilisent.

Les jeunes militant.e.s du Planning Familial ont créé une série de 5 autocollants avec des messages de prévention des violences sexistes ou sexuelles en milieu festif :



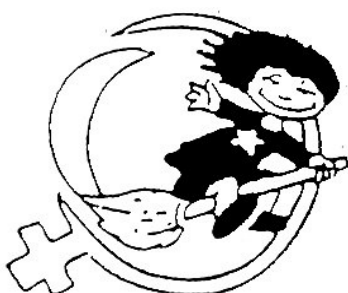
Cette campagne s'accompagne d'un flyer « **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif, c'est aussi ton rôle !** » qui redonne les définitions des violences : le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le viol, la LGBTQIphobie, des conseils sur ce que l'on peut faire si l'on est témoin d'une agression et des numéros ressources....

Un petit manuel illustré : « **Bouge ton stand !** » donne quelques pistes pour préparer des actions en milieux festifs. Comment anticiper une action, former les intervenant.e.s, diagnostiquer les besoins et les attentes, préparer et décorer un stand, proposer quelques animations.

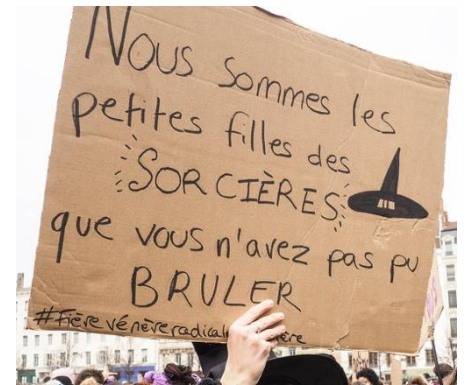
Tous ces documents sont disponibles au centre de Documentation du Planning 69

Car oui, ils reviendront ces moments festifs !

MP.J.



Le 8 mars 2021 en photos !



Merci à Sylvie Frénilot² pour les photos (extraits)

² <https://sylviefrenillot.wixsite.com/sfrenillotphoto/accueil>, photos 8 mars à retrouver sur sa page Facebook.